G B de Boucherville

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, VENDREDI MATIN, 22 AVRIL 1870. No. 187.

CORPORATION DE MONTREAL.

VENTE DES

ÉTAUX DES BOUCHERS, &c.

LE LOYER des ÉTAUX et MAGASINS des MARCHÉS BONSECOURS, STE. ANNE, ST. ANTOINE, ST. LAURENT, PAPINEAU et ST GABRIEL, sera par encan public mis à l'ENCHÈRE pour l'espace d'une année à dater du PREMIER MAI prochain, comme suit :

LUNDI, le 25 AVRIL courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ BONSECOURS, à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ PAPINEAU, à TROIS heures P.M.

MERCREDI, le 27 AVRIL courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ STE. ANNE, à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. GABRIEL, à TROIS heures P.M.

JEUDI, le 28 courant, les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. LAURENT à NEUF heures A.M.

Les ÉTAUX et MAGASINS du MARCHÉ ST. ANTOINE, à DEUX heures P. M.

Aucune enchère ne sera reçue de personnes arriérées pour loyer d'Etaux ou de Magasins.

Aucune partie des dits Marchés ne sera louée pour la vente de hardes neuves ou vieilles.

Les autres conditions seront connues le jour de la vente.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 19 Avril 1870. } 184 si

CORPORATION DE MONTREAL

AUX

Entrepreneurs et Autres.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'aux termes du Règlement No. 51, passé par le Conseil de la Cité le 15 Mars dernier, nulle personne ne peut se servir de l'eau de l'Aqueduc de cette Cité pour des fontaines privées, ou des tuyaux d'arrosage ou pour les bâtisses en voie de construction ou les manufactures, à moins que telle personne n'ait préalablement obtenu du Surintendant du dit Aqueduc une permission par écrit à cet effet et n'ait payé les charges respectives portées au tarif pour l'approvisionnement d'eau en pareils cas. Et que la pénalité imposée à ceux qui contreviennent aux dispositions du dit Règlement à ce sujet seront strictement mises en force.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 7 Avril 1870. } 176—ds c

CORPORATION DE MONTREAL.

NETTOYAGE DES COURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le contrat pour l'enlèvement des Saletés des Cours dans les différents Quartiers de la Cité, a été accordé à des personnes responsables qui enlèveront de chaque maison, (*gratis,*) une fois par semaine, jusqu'à la fin de l'Été, tous les rebuts, déchets et saletés des cours ; ce service devra se faire entre les dix heures du soir et les huit heures du matin.

D'après les termes du Règlement No. 46, tout occupant de maison est tenu, sous une forte pénalité, de se munir d'une boîte, ou baril ou cuvette imperméable ou autre vaisseau d'une grandeur suffisante pour contenir tous les déchets et rebuts qui peuvent s'accumuler de jour en jour chez lui et dans ses dépendances ; ce baril ou autre vaisseau comme susdit sera déposé sur le trottoir en face de chaque maison ou logement, ou dans tout autre endroit commode, désigné par le Chef de Police ou autre officier nommé à cet effet par le Bureau de Santé. Partout où il existe des ruelles ou allées en arrière des maisons, les rebuts pourront y être déposés ; et tout occupant de maison ou locataire est obligé de mettre tous les rebuts, déchets et autres reliefs ménagers dans les dits barils, boîte ou cuvette comme susdit. Et tout occupant de maison ou locataire ou autre personne déposeront ainsi les choses de rebut de leur maison ou logement en l'endroit ainsi désigné dans le temps qui sera fixé par le Bureau de Santé pour que le vidangeur vienne les enlever. Il est défendu de déposer comme susdit les dits déchets et rebuts dans les rues publiques ou allées avant les huit heures du soir précédant le matin fixé pour la visite du vidangeur.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 Avril 1870. } 181—ts c

ÉCONOMIE ! ÉCONOMIE !

AVIS AUX CONSOMMATEURS !

QUINZE POUR CENT A SAUVER

En donnant votre ordre à présent pour l'achat de votre CHARBON LEHIGH, aussi Charbon Ecossais, double criblé, Charbon de Forge New-Castle, livrés dans toutes les parties de la ville sans charge extra.

G. A. GAUVIN,
Agent et Collecteur.

No. 182, Rue Notre-Dame, bureau de L. N. A. RITCHOT, Marchand-Tailleur, Montréal.
14 Avril. 181—dm k

A LOUER.

CE JOLI LOGEMENT en Briques à deux étages, contenant 10 appartements, avec écuries, jardin, &c. Ce logement est agréablement situé sur les chemin de Lachine, près du pont soulequel passent les chars, en deça du Village des Tanneries. Loyer £42. Sadresser sur les lieux ou au soussigné,

L. O. HÉTU, N. P.,
16, Petite Rue St. Jacques.
24 Mars. 164

A LOUER

Hotel, Maison de Pension ou grande Maison Privée

AU CENTRE DE LA VILLE, entre les Rues Notre-Dame et St. Paul, à 5 minutes du Marché Bonsecours, des Bateaux de Québec et des campagnes et des Navires et Vapeurs transatlantiques, BEAUX SALONS, GRANDE SALLE A DINER, grande Cuisine en plein pied, plusieurs Chambres à Coucher, grande cour, écurie pour 8 chevaux, glacière, double cave, &c.

S'adresser au

No. 29, RUE ST. GABRIEL,
Entre les Rues Notre-Dame et St. Paul.
8 Mars. 150

A LOUER

A LAVALTRIE, cette MAISON NEUVE, en briques, voisine de la nouvelle Eglise et du Domaine Seigneurial, à deux arpents du quai du vapeur de la compagnie du Richelieu. Elle comprend douze appartements et n'a pas encore été occupée. Tous les enduits sont en plâtre. Il y a une grande cave avec ouverture sur la cour. Il y a aussi un puits, des écuries, remise, hangard et un grand jardin. Elle peut être occupée comme magasin ou résidence bourgeoise ; il n'y a pas de magasin dans la paroisse. Possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à

Mr. MORIN,
Lavaltrie.
16 avril.—182 ci D

Propriété à Vendre.

Une BELLE PROPRIÉTÉ située au No. 129, Rue Sydenham, occupée comme manufacture de chaussures, avec un engin à vapeur de la force de 10 chevaux, ainsi qu'un grand terrain, &c. Conditions faciles. S'adresser à

WM. HOULLE,
No. 253, rue Ste. Catherine.
16 avril.—182 j k

A VENDRE.

Sur la continuation de la rue St. Joseph environ à un âcre de terre, de la barrière, une magnifique Bâtisse en Brique, comprenant un magasin et six logements rendant de bons loyers, et environ 10 par cent.

Pour des détails, s'adresser à

L. Z. MALLETTE,
No. 572, Rue St. Joseph.
24 mars, 1870.—164 m p

A LOUER

La MAISON maintenant occupée par S. A. R. le Prince Arthur, No. 3, Place Dalhousie ; possession au premier Mai prochain. S'adresser à

R. NICHOLSON,
Marché Ste. Anne.
4 février.—123

A LOUER

La MAISON maintenant occupée par A. BISSONNETTE, No. 166, rue St. André, pour une ou plusieurs années.

C'est une maison bien finie, avec ardin, &c. &c.

On peut voir la maison tous les jours.
31 janv. 119

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 329, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.
avril—176 B

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE ; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE. Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.
63, Rue St. François-Xavier.
1 octobre—213

A LOUER

CETTE MAISON, située au No. 24, ruelle des Fortifications et occupé depuis longtemps par Mme LEPERE "Cafe Napoléon."

Cette Maison offre les plus grands avantages pour quiconque voudrait la destiner à un Hotel ou Restaurant.

Le propriétaire la louera avec conditions les plus libérales.

S'adresser à M. Gédeon Ouimet, No. 30, Rue St. Gabriel, ou à M. H. Lionais, No. 29, rue St. Gabriel.
10 mars 1870. 152

A VENDRE OU A LOUER

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, RUE SHERBROOKE, No. 239, Est, de 90 x 308 (une rue projettée passera derrière), avec une Maison en Brique à 2 étages, de 40 x 40, Cuisine à coté, écuries, Hangards, et autres bâtiments. La Maison est finie au goût moderne, ayant Appareils de Chauffage, Bains et Water Closets,—avec un Parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er Mai prochain.

UN TERRAIN, coin des Rues Cadieux et Courville, de 74 x 116 avec beaux arbres dessus.

Le soussigné a aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.

G. N. GAUTHIER,
Agent Collecteur,
192, Rue Notre-Dame.
5 Janvier.—98 qm k

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.
Juillet. 252

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière. Terrain commun. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89 Rue St. François-Xavier.
7 avril. 176—1 k

A VENDRE OU A LOUER

Le "ST. NICHOLAS HALL," Place Jacques-Cartier, ci-devant occupé comme *Mess* des Gardes et Officiers de Sa Majesté.

La localité et la proximité du débarcadère des Vapeurs de Québec et autres, en feraient un excellent établissement comme Hôtel ou Maison de Pension.

Le bas peut être facilement converti en magasins spacieux. Une manufacture pourrait aussi y être établie avec avantage ; il y a en arrière une aile à six étages.

Les propriétaires sont prêts à faire les changements nécessaires.

Loyer très réduit. S'adresser à

C. G. JONES,
Agent d'Immeubles, 88, rue St. Jacques.
15 déc.—82 j k c

A VENDRE.

L'HON. M. L. RENAUD OFFRE EN VENTE :

1o.—UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Berri près du Carré Viger. Loyer £90 0 0.

2o.—DEUX MAISONS EN BRIQUES à 4 Etages situées au coin des Rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements Nos. 86, 86½, 88, et 88½, de la Rue St. Antoine, avec une large Boutique en Briques à 4 Etages de 45 pieds de profondeur sur environ 25 pieds de longueur, avec entrée sur la Rue Ste. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en Ecole, Manufacture ou Atelier. Loyer £225 0 0.

3o.—DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, louée £52. 0 0

4o.—DEUX MAISONS Nos, 1 et 3, de la Rue Roiland attenantes aux précédentes. Loyer, £72 0 0

5o.—UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Eglise St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.

6o.—UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 93.

7o.—UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie située au Village de Ste. Anne de Lapérade.

8o.—CINQ SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aylmer, Townships de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 46, 49, 50 et 51, de Stratford et le No. 4, de Winslow.

Ces lots qui contiennent environ 500 âcres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 250 âcres chacun ayant 15 âcres de front sur environ 17 âcres de profondeur chacun.

Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Eglise du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont bâtis de magnifiques Granges, Etables, &c., ils contiennent une Perlasserie toute montée, un Moulin à scie et un Moulin à Farine (ce dernier inachevé) assis sur un excellent pouvoir d'eau.

Aussi : Des Voitures, Attelages, Instruments Aratoires, Presse à Foin, &c.

Prix excessivement réduits.

Conditions : Faciles.

S'adresser à Montréal : Au Bureau de l'HON. M. RENAUD, No. 38, Rue des Enfants Trouvés ou à F. X. A. Trudel, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.

S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr.
30 Août.—k c 297

LA MAISON AUGUSTE COUILLARD

A l'honneur d'informer le public qu'elle a

OUVERT UN MAGASIN de FERRONNERIES

AUX

Nos. 233 et 235, Rue St. Paul

Porte voisine de MM. Beauchemin et Valois

ENSEIGNE DU GODENDARD.

Elle aura constamment un assortiment complet de Peintures, Vitres, Mastic, Vernis, Poêles et Ustensiles de Cuisine, Outils de toutes sortes (Dawson, &c.) en grande quantité, Moulins pour Fabriquer le beurre, Fer en Barres, Acier et Marchandises de Tablettes, &c., &c. Le tout au plus bas prix.

La Maison Couillard attire surtout l'attention sur sa spécialité de Scies de Moulins dont la qualité supérieure est garantie.

Toute commande sera expédiée sans retard, et toutes les Marchandises sont de première qualité.
12 Avril. 179—tm

1870.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS

McIVER & CIE

291 Rue Notre-Dame 291

Ont maintenant reçu et ouvert leur Stock du Printemps du

CHAPEAUX!

Célèbres Chapeaux de Soie de LINCOLN & BENNETT, de première qualité.

Célèbres CHAPEAUX de SOIE de S. & T. CARRINGTON de première qualité.

CHAPEAUX DE SOIE "IMPÉRIAL," ne pesant que 4 onces, les plus légers et les plus confortables qui aient été manufacturés.

CHAPEAUX DE DRAP MARRON et de CASIMIR NOIR.

CHAPEAUX CHRISTY'S OXFORD, les dernières modes.

CHAPEAUX TYROLEE en Feutre dur et mou.

AUSSI,

Les célèbres "CHAPEAUX PURITAIN" maintenant si à la mode.

CHAPEAUX EN FEUTRE pour les JEUNES GENS et les enfants en grande variété.

CASQUETTES OXFORD COLLÈGE.

CASQUETTES de DRAP et ÉCOSSAISES.

Et un Assortiment complet de Chapeaux Américain en Feutre Noir.
5 Avril. 173—um k

POISSON.

Boites, grandes et petites, Bloaters
Do Hareng Digby
Do Hareng Rouge
Do Hareng Kippered
Do Saumon Fumé
Do Finnan Haddies

EN LOTS CONVENABLES AUX ACHETEURS.

H. M. ALEXANDER,

385 et 387, Rue des Commissaires.
28 Février. 143

Glace ! Glace ! Glace !

CONDITIONS POUR L'ANNÉE 1870.

La Glace sera fournie tous les jours depuis le premier Mai jusqu'au 1er Octobre (le Samedi une double provision de Glace sera donnée, pour le Dimanche.)

10 lbs. par jour pour la saison			$ 5.00
20 do	do	do	7.50
30 do	do	do	9.50
40 do	do	do	11.50
50 do	do	do	13.50
10 do	do pour un mois		1.50
20 do	do	do	2.00

On fournira de la Glace durant le cours du mois d'Octobre [trois fois par semaine], aux prix ci-haut par mois aux personnes qui désirent en avoir.

On donnera une grande attention à toute plainte contre les porteurs soit pour négligence ou pour toute autre cause. Dans le cas où la Glace ne serait pas fournie, les avis devront être envoyés à notre Bureau, ou la livraison se fera immédiatement.

Approvisionnement considérable de Glace pour Bateaux à Vapeur, Hôtels, &c., à des conditions libérales.

Terms : *Invariablement payable d'avance.*

D. MORRICE & CIE.,
230, Rue McGill,
[Quatrième porte du Carré Victoria.]
22 Mars 152—tm k

LOUIS LEMAY

CONFISEUR & PATISSIER

EN GROS ET EN DETAIL

No. 565,--Rue Ste. Marie,--No. 565

ET AU

Marché Bonsecours à la Table qui est aux pieds de l'escalier (côté Est).

MM. les Marchands de la Campagne sont spécialement invités à venir me faire une visite.

Je vendrai toujours A BON MARCHÉ et du MEILLEUR.

L. LEMAY.
Montréal, 14 70. 182—tm k

Dictionnaire Généalogique

Nous donnons avis que les Bulletins de Souscriptions au DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES par MR. L'ABBÉ TANGUAY, seront reçus par le soussigné et par nos Agents, aux conditions du prospectus c'est-à-dire à $2.50 le volume, jusqu'au 1er Juin prochain, en conséquence des retards qui ont eu lieu dans la distribution du prospectus.

E. SÉNÉCAL, Editeur,
Rue St. Vincent, No. 10,
Montréal.
12 Avril 1870.—179 um k

AUX VOLONTAIRES CANADIENS.

Au Soldat, en temps de guerre par Mgr. de Ségur in-32 broché 0.02
Exercices et évolutions d'Infanterie avec planches, par L. T. Suzor, vol. in-8o cart. 0.75
Guide Théorique et Pratique des Manœuvres de l'Infanterie avec planches, par L. T. Suzor in-12 bro. 0.70
Manuel du Soldat Chrétien, in-18 cart. 0.15
Maximes, Conseils et Instructions sur l'art de la guerre, vol. in-18 cart. 0.38
Les Qualités Morales du Bon Militaire, par L. N. Voyer, vol. in-12 broché 0.25
Tableau Synoptique des Evolutions de Bataillon accompagné de Planches 0.40

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent.
19 Avril. 184

LIVRES.

Maison Rustique du 19e Siècle—Ornée de 2,500 gravures représentant les instruments, machines, appareils, races d'animaux, plantes, arbres, arbustes, fleurs, légumes, serres, bâtiments ruraux, &c., &c. 5 volumes grand in-8o 19.00

La Maison Rustique Française—Encyclopédie des Campagnes, à l'usage de la petite, de la moyenne et de la grande propriété. Par Henri de Dombasle.—Agriculture et économie agricole.—Cultures générales et spéciales des plantes. — Economie Forestière.— Glacières.— Culture des arbres fruitiers.— De la Vigne.—Education des Abeilles.—Le Jardin d'utilité et celui d'agrément.—Economie usuelle et domestique.— Hygiène, médecine et petite chirurgie domestiques. —Préparation, cuisson et conservation des aliments.—Education des chevaux, des bêtes à cornes, des bêtes à laine, des porcs, des chiens, des chats, des animaux de basse-cour.—La médecine vétérinaire.— Destruction des animaux nuisibles, etc., etc. 2 volumes in-8o 0.75

Le Verger Canadien,—ou culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et jardins du Canada, par l'abbé Provancher, 1 volume in-12 ..... 0.33

Entretiens d'Agriculture, ou la science agricole mise à la portée des enfants, par l'abbé N. A. Leclerc, 1 volume in-12 ..... 0.20

Le *Livre des Ménages*, nouveau manuel d'économie domestique, contenant les notions et les renseignements les plus utiles aux ménagères pour l'achat et l'entretien du mobilier, le chauffage, l'éclairage, l'entretien et la conservation du linge et des vêtements, le blanchissage et le dégraissage, l'achat et la conservation des denrées alimentaires, la préparation des confitures, des liqueurs de ménage et des sirops, les boissons, les soins hygiéniques, etc., avec un choix des meilleures recettes et des procédés les plus simples, par G. Belezé, 1 volume in-12 ..... 0.75

Manuel du Bon Jardinier, donnant les principes élémentaires du jardinage, l'organisation des plantes, les agents de la végétation, la préparation du sol et les moyens de le féconder, la culture, la conservation et la classification de toutes les plantes potagères, industrielles, médicinales et d'agrément, etc., etc., 1 volume in-12 ..... 0.80

Les Secrets Procédés et Recettes des Sciences et des Arts, concernant l'agriculture, les animaux domestiques, la formation et la culture des jardins, suivis d'un répertoire de toutes les connaissances usuelles relatives à la physique domestique, l'industrie domestique, les amusements de l'esprit, etc., par une société de savants et d'industriels, ouvrage orné de gravures, 1 volume in-8 ..... 0.40

Manuel pour Gouverner les Abeilles et en retirer un grand profit, 2 vols in-18 reliés 2.00

Manuel d'Agriculture Elémentaire, 1 vol relié

Manuel du Boulanger, négociant en grains, meunier et constructeur de moulins, 2 volumes reliés

Manuel du Confiseur et du Chocolatier, 1 volume relié

Manuel de la Construction Moderne, ou traité de l'art de bâtir avec solidité, économie et durée, comprenant la construction, l'histoire de l'architecture et l'ornementation des édifices, 1 volume relié

Manuel de la Laiterie, ou traité de toutes les méthodes pour la laiterie, l'art de faire le beurre, de confectionner les fromages, &c., 1 volume relié

Manuel de la Taille des Arbres Fruitiers, contenant les notions indispensables de physiologie végétale ; un précis raisonné de la multiplication, de la plantation et de la culture ; les vrais principes de la taille et leur application aux formes diverses qui reçoivent les arbres fruitiers, 1 volume orné de figures, relié

Manuel du Savonnier, ou traité de la fabrication des savons, contenant des notions sur les alcalis, les corps gras savonifiables, et des instructions sur la fabrication des savons, 1 volume orné de figures, relié

Manuel de la Culture et du Traitement de la Vigne, ou guide du vigneron et de l'amateur de treilles, indiquant les travaux à faire dans les vignobles et sur les treilles des jardins ; la manière de planter, gouverner et dresser la vigne d'après toutes les méthodes en usage en France, et de la guérir de ses maladies par les moyens reconnus les plus efficaces, 1 volume orné de vignettes, relié

Manuel du Dessinateur, ou traité complet du dessin, 1 volume relié

Manuel de l'Maîtresse de Maison, ou conseils et recettes sur l'économie domestique, 1 volume relié

Manuel du Pâtissier et de la Pâtissière, ou traité complet et simplifié de pâtisserie de ménage, de boutique et d'hôtel, 1 volume

Manuel du Vétérinaire, contenant la connaissance des chevaux, la manière de les élever les dresser et les conduire ; la description de leurs maladies, les meilleures méthodes de traitement, &c., 1 volume avec planches, relié

Manuel d'Hygiène, ou l'art de conserver sa santé, 1 volume relié

Manuel des Jeux et de Hasard, ou nouvelle académie des jeux, comprenant les jeux de cartes, de dés, de trictrac, de dames, d'échecs, de billard, &c., &c., 1 volume relié

Manuel des Jeux d'Adresse et d'Agilité, contenant les récréations à l'usage des jeunes gens et des jeunes filles de tout âge, 1 volume relié

Manuel de Calligraphie, ou l'art d'écrire en peu de leçons, d'après la méthode américaine, 1 volume, relié

Manuel du teneur de livres, renfermant un cours de tenure de livres en partie simple et en partie double, 1 volume, relié

Manuel de physique amusante, ou nouvelles récréations physiques, 1 volume relié

Manuel des jeunes gens, ou sciences, arts et récréations qui leur conviennent, et dont ils peuvent s'occuper avec agrément et utilité, 1 volume, relié

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239 Rue St, Paul.
20 avril—185 r.

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonne propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petits et gros, achetés à escompte

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND
Notaires Publics,
32, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)
21 Octobre.

ON DEMANDE

1,000 JOURNALIERS.

Le et après le PREMIER MAI PROCHAIN de l'emploi permanent,—durant la saison d'été,—sera donné à MILLE HOMMES sur la ligne du Chemin de Fer du Canada Central entre

OTTAWA ET CARLETON PLACE

DISTANCE DE 28½ MILES.

S'adresser au Bureau du Chemin de Fer du Canada Central, près l'Hôtel Russell, Ottawa, ou au soussigné à Brockville.

Ces hommes seront transportés gratuitement de Brockville à l'endroit où ils devront travailler.

H. ABBOTT,
ENTREPRENEUR.
Brockville, 1er Avril 1870.—175 um

Commis Demandé.

On demande pour un Magasin de Marchandises Sèches UN COMMIS muni de bonnes recommandations sachant les deux langues et ayant quelques années d'expériences ; un commis de campagne serait préféré. S'adresser au

Numéro 456, Rue Notre-Dame.
20 Avril. 185—ci k

Situation Demandée.

UN JEUNE HOMME muni de bonnes recommandations sachant l'anglais et le français, désirerait avoir une situation comme Assistant-Teneur de Livres. S'adresser à ce bureau ou au

No. 523, Rue St. Bonaventure.
21 Avril. 186—g

Place d'Institutrice Demandée.

UNE INSTITUTRICE, munie d'un diplôme d'Ecole Modèle de première classe enseignant l'Anglais et le Français.

S'adresser à ce bureau.
24 mars 1870. 164—m k

ON A BESOIN

Dans un Magasin de Quincaillerie, d'un jeune Garçon sachant le Français et l'Anglais, il devra avoir de bonnes recommandations.

S'adresser à

J. P. SEYBOLD,
Coin des Rues Murray et St. Joseph.
Montréal 21 avril 1870—186

ON A BESOIN

Pour un Jardin près de Montréal, d'UN JARDINIER, ou un homme habitué à la culture des jardins. S'adresser au

No. 688, Rue Lagauchetière.
16 Avril.—182

On a Besoin

D'une CUISINIÈRE.

S'adresser au

"CITY HOTEL,"
No 78' rue St. Joseph.
21 avril.—186 us k

ON A BESOIN

A Durham, Comté de Châteauguay, d'un jeune CLERC-NOTAIRE qui pourrait remplir avantageusement les fonctions de CHANTRE. Il pourrait poursuivre ses études sous un patron habile et acquérir la connaissance des deux langues pour pouvoir ensuite se fixer avec beaucoup de chances de succès dans une paroisse mixte. La charge de Chantre servirait à payer ses frais de pension qui seraient peu élevés.

Pour plus amples informations, s'adresser au

Révérend Messire A. JODOIN, Prêtre,
Curé du lieu.
19 Avril. 184

ON A BESOIN

D'un Bon Cuisinier et d'une Fille de Chambre

S'adresser à ce Bureau.
Février 43 j

SALLE D'ENCAN DE TORONTO

ÉTABLIE EN 1844.

F. W. COATE & Cie.

AGENTS DES MANUFACTURIERS,

ENCANTEURS & MARCHANDS A COMMISSION

Rue King, Toronto.
4 Février. 124—tm c p

Chemin de Fer le Grand Tronc

DU CANADA

Le et après LUNDI PROCHAIN, le 25 courant, les TRAINS pour LACHINE, laisseront MONTRÉAL à

	*7.00 A.M.,
	9.00 A.M.,
	MIDI.
	3.00 P.M.,
	5.30 P.M.,

*Le train de 7.00 hs. A.M., est en connection avec les vapeurs de l'Ottawa.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 20 Avril 1870. 188—t

LE GRAND TRONC DU CANADA.

On sollicite des Soumissions pour la construction des bâtisses suivantes à Toronto, viz :—

Une bâtisse en Pierre et en Briques pour les Engins d'environ 200 pieds de diamètre.

Une Bâtisse pour les Machines en Pierre et en Brique de 370 x 90 pieds.

Un Magasin en Pierre et en Briques de 110 pieds x 40.

Des Soumissions séparées et imprimées seront reçues jusqu'à 23 Avril 1870.

On pourra voir les plans et devis au Bureau des Ingénieurs du Grand Tronc à Montréal et à Toronto, le et après le ONZE AVRIL.

Les Soumissions devront être adressées au Soussigné et étiquetées sur le dos :—"Soumission pour Travaux à Toronto."

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 15 mars 1870. 187—8

AVIS.

Les personnes qui désirent prendre part au "BAL DES CITOYENS," donné en l'honneur de S. A. R. le PRINCE ARTHUR, pourront voir la liste de souscription à la Bourse, chez MM. Dawson & Frère, à la Banque Ontario, à la Banque Jacques-Cartier, et aux Salles de M. Ramsay, 77 Grande Rue St. Jacques.

Montréal, 16 Avril 1870. 182

Feuilleton de "La Minerve."

L'ÉTOILE D'UN ROI.

QUATRIEME PARTIE.

XXVI

A la lueur d'une lampe placée sur la table, Jacquot vit une grande toile qui couvrait un des murs de la cellule, et représentait un saint.

—C'est saint Jean de la Croix, dit le moine, le fondateur de mon ordre, les Carmes déchaussés.

Sur la table, il y avait quelques aliments grossiers et une cruche de mauvais vin.

Jacquot se jeta dessus avec voracité, il but et mangea, en compagnie du religieux.

—A présent, dit ce dernier, écoutez-moi bien, si vous voulez vous guérir....Il arrive souvent que le démon emprunte la forme humaine pour se manifester à nous.

—Ah ! fit Jacquot.

—Les pères de l'Eglise et les ascètes de la Thébaïde en ont cité de nombreux exemples.

—Vraiment ?

—Et, tenez, je crois que c'est un démon qui plusieurs fois déjà a pris le visage et le corps du roi pour se manifester à vous.

—Oh ! dit Jacquot, qui était encore un peu bien incrédule.

—La nuit dernière, poursuivit le moine, tandis que vous dormiez, j'ai prié, et le Saint-Esprit m'a envoyé ses lumières, et je suis assuré de vous guérir.

—Comment ?

—Vous allez passer la nuit ici. Bien certainement le démon se manifestera de nouveau à vous.

—Cette nuit ?

—Peut être.....

Jacquot frissonna.

—Est-ce que je vais reprendre le froc ? dit-il.

—Je n'en sais rien, mais je vous viendrai visiter vers minuit, et si vous dormez, je vous éveillerai.

Le moine donna sa bénédiciton à Jacquot et se retira, lui conseillant de souffler sa chandelle.

Jacquot l'entendit fermer la porte à double tour.

—Je suis prisonnier pensa-t-il.

Il regarda une fois encore le portrait de saint Jean de la Croix, le fondateur des Carmes déchaussés, lequel portrait ornait un des murs de sa cellule, puis il souffla sa chandelle et se jeta sur le grabat.

Mais, contre son attente, Jacquot ne dormit pas.

Il était las cependant, horriblement las, et d'ordinaire la fatigue ne résiste point au sommeil.

Pourtant, il demeura les yeux ouvert, l'oreille au guet, attendant de pied ferme ce démon dont, prétendait le moine, il était le jouet depuis si longtemps.

Une heure s'écoula. Un silence profond régnait autour de lui.

Mais au bout d'une heure, Jacquot crut entendre un bruit confus de voix et de pas.

Ce bruit paraissait venir de derrière le tableau qui représentait le saint.

Puis, tout à coup, à l'obscurité profonde qui l'enveloppait succéda une vive clarté, et Jacquot ébloui crut voir le saint descendre de son cadre.

Et alors, à la place du saint, se trouva une glace transparente à travers laquelle le moinillon frémissant aperçut un oratoire mollement éclairé, l'oratoire de la duchesse

Jacquot, muet de surprise, vit la duchesse assise, et un homme agenouillé devant elle.

Cet homme, lui tournait le dos.

Mais soudain il se leva, et Jacquot put voir son visage.

Cet homme qui venait de baiser les mains de la duchesse, et qu'elle regardait en souriant, c'était le roi....

Le roi Henri III qui l'avait fait fustiger à Saint-Cloud, et, l'avant-veille, avait encouragé Mauvepin à le tuer.....

—Oh ! s'écria Jacquot ivre de rage, roi ou démon, j'aurai raison de toi....

Et il sauta sur son épée.....

Mais la clarté s'éteigni, les ténèbres se firent, la glace disparut, et le saint reprit sa place dans son cadre.

Cette fois, Jacquot ne douta plus :

—Je suis le jouet du démon, se dit-il.

Et il se heurta avec rage la tête contre les murs.

Le bruit des voix s'était éteint comme cette lumière surnaturelle, et Jacquot, se remettant à genoux, fit le signe de la croix, afin de chasser toutes ces visions d'enfer.

Il s'écoula une heure encore.

Au bout de cette heure, un nouveau bruit se fit.

C'était une clef grinçant dans une serrure.

La porte de la cellule s'ouvrit, et Jacquot, dont le front était baigné de sueur, vit reparaître le moine.

Celui-ci tenait un crucifix de la main droite et une lanterne de la main gauche.

Il posa sa lanterne sur la table, et dit à Jacquot :

—Eh bien ! vous n'avez pas dormi ?

—Non.

—Vous avez prié ?

—J'ai vu le roi.

Le moine secoua la tête.

—Dites le démon, fit-il. Le roi est loin d'ici....Il est à Saint-Cloud.

—Hélas ! je le sais, dit Jacquot, mais c'est un démon qui a pris son apparence.

—Je me vais agenouiller près de vous, dit le religieux, et nous tâcherons de le chasser Le voyez vous toujours ?

—Non.

Le moine éteigni sa lanterne, se mit à genoux et récita ses prière.

Jacquot l'imita.

Mais, ô nouveau prodige ! il y avait quelques minutes à peine qu'ils priaient, que la clarté que Jacquot croyait surnaturelle reparut, et que le saint abandonna de nouveau son cadre.

De nouveau l'oratoire apparut....et cette fois il n'y avait plus de glace qui le séparât de la cellule.

Jacquot frissonnant jeta un cri.

—Qu'avez vous ? dit son compagnon, demeuré calme et toujours à genoux.

—Je le vois.

—Qui ?

—Le roi.

—Je ne vois rien, moi, dit le moine, nous sommes environnés de ténèbres.

—Oh ! non pas, dit Jacquot, je vois le roi.

—Tu veux dire le démon ?

—Soit !

Jacquot voyait, en effet, le roi Henri III couché sur l'ottomane et endormi.

La duchesse avait disparu.

Le roi s'était endormi en respirant le bouquet qu'elle lui avait donné.

—Ah ! tu le vois dit le moine.

—Oui.

—Mais....où ?

—Là....dans cette salle.

—Je ne vois pas de salle, je ne vois, qu'un mur et le portrait du saint....

—Eh bien ! moi, je vois, dit Jacquot, je le vois !

Et sa voix était sourde, et son cœur s'enflait au souffle d'une fureur subite, et ses yeux commençaient à s'injecter.

—Ah ! tu le vois....le démon ? répéta le moine.

—Oui ...oui .. ..que faut-il faire ?

—Tiens ! prends ton épée, fais le signe de la croix, jette-toi sur lui et frappe-le au cœur.

Jacquot poussa un rugissement, tira son épée du fourreau et s'élance vers le roi toujours endormi.

(A CONTINUER.)

AFFAIRE GUIBORD.

Discours de M. Trudel, prononcé les 28 et 29 Mars et le 1er Avril.—(SUITE.)

Le Juge.—Tout le monde a beaucoup de respect pour les jugements de notre Cour d'appel

dépendance, on aperçoit aussitôt la destruction, la fin et la disparition du catholicisme ; car le gouvernement de l'Eglise, depuis son établissement, ayant été entre les mains des apôtres et de leurs successeurs, si les évêques consentaient aujourd'hui à le transférer au pouvoir civil, ce gouvernment, comme tous les gouvernements du moude, serait variable, défectible et sujet aux variations continuelles des constitutions politiques, comme l'a déjà observé dans un autre sens le très savant Capellari (Grégorie XVI avant d'être pape, lorsqu'il écrivait contre les Jansénistes.) Or, *l'indépendance* de l'Eglise est un dogme corrélatif à la foi, son gouvernement est immuable, son pouvoir est divin ; et afin que jamais, sous quelque prétexte que ce fût, on ne pût élever des doutes sur cette vérité importante, le Seigneur délégua aux évêques le même pouvoir avec lequel l'avait envoyé son Père éternel. Avec une prérogative si prodigieuse, il n'y a plus lieu à faire attention aux personnes. Comme hommes, ils pourront paraitre obscurs, faibles, d'une humble naissance, et quelquefois même peut-être peu verse dans la littérature, les sciences, et les arts ; mais comme évêques, ils représentent toujours ceux que le St. Esprit a institués pour le gouvernement de son Eglise, avec laquelle il doit être jusqu'à la consommation des siècles."

Plus loin le même auteur s'exprime en ces termes.

" Cette doctrine catholique qui, au commencement du Christianisme, retentissait aux oreilles des savants du monde comme une hyperbole, devient plus intelligible à mesure que les siècles se succèdent Dans l'espace de dix-huit siècles et demi, le monde a vu la fin et le terme d'innombrables royaumes, empires et nations ; on a vu des milliers de peuples d'hiomes, de lois et d'usages disparaitre les uns après les autres, sans nous laisser autre chose qu'un souvenir confus de leur ancienne renommée ; mais l'Eglise de Dieu, figurée dans la parabole du grain de seneve, a levé la tête, comme il était prédit : sur toutes les iles, mers, climats et régions, et réuni autour d'elle d'inombrables enfants sous le gouvernement de Jésus-Christ. Comment les évêques auraient-ils osé commencer, pu poursuivre et venir à bout d'une œuvre si admirablement prodigieuse, s'ils n'étaient assistés du St. Esprit ? Or, un tel prodige étant incontestable, il est de toute évidence que l'autorite temporelle ne saurait envahir le gouvernement de l'Eglise sans s'opposer à l'ordre de Dieu. Je sais que les novateurs répondent que leur intention n'est pas de soumettre l'Eglise pour ce qui touche au dogme, mais seulement pour ce qui est de discipline. Mais, même en admettant une si insidieuse distinction, je leur ferai observer qu'ils professent une doctrine heritique, mille fois anathematisée, que l'Eglise, depuis sa naissance, ayant eu besoin de discipline pour se gouverner, elle a dû la former, la soutenir et la varier à son gré avec une *indépendance* absolue.

(Independance constante de l'Eglise du pouvoir civil, par Mgr. Romo, évêque des Canaries, part. 1 cht. 1)

Se pas cu r sur le même sujet :

1 Rohrbacher *Histoire de l'Eglise*. P. 367
10 " " " 237

Mgr. Parisis *liberté de l'Eglise* P. 100-101

2 de Ste. Foi. *Théologie des gens du monde*, P. 74.

L'abbé Pelletier sur *l'Encyclique du 8 Déc.* P. 51.

2 Lacondaire, *Conférence* P. 117.

Keller, *l'Encyclique et les principes de 89* P. 61-62.

Je pourrais invoquer encore le témoignage de deux protestants ! MM. Gasparin *des intérêts généraux du protestentisme*, " et Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*. Mais ces citations entraineraient dans des longueurs interminables.

Il résulte clairement de tout ce qui précède, que l'autorité de l'Eglise est Suprême, indépendante, et vient directement de Dieu, contrairement à l'autorité civile qui suivant Suarez et Bellarmin peut procéder de Dieu par l'entremise du vote populaire.

(A CONTINUER).

DÉPÊCHES SPÉCIALES

A LA MINERVE.

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

L'AFFAIRE SCOTT.

Ottawa, 21 avril.

L'examen préliminaire du Père Ritchot et de Scott, sur accusation de complicité dans le meurtre de Scott, au Fort Garry, a commencé à 3 heures cette après-midi, devant le magistrat de police O'Gara.

Une foule considérable attendait à la porte de la Cour de Police, et ce n'est qu'avec difficulté que le magistrat et les officiers de la Cour purent effectuer leur entrée. Vû l'exiguité de la salle d'audience, on ne permit l'entrée qu'à quelques personnes intéressées dans la cause. Les journalistes doivent à l'obligeances du détective O'Neil d'avoir eu une table et des sièges dans une place convenable.

Le juge Black avait été invité à assister à l'examen et occupait un siège à la droite du magistrat de police, qui avait le Maire d'Ottawa à sa gauche.

L'Hon. J. H. Cameron occupait pour les prévenus.

M. Robert Lees occupait comme avocat de la Couronne pour le comté avec M. Bolton pour Conseil.

Les prévenus n'occupaient pas la place qui d'ordinaire est destinée aux prisonniers, mais étaient à l'arrière avec quelques députés et autres messieurs.

Le juge Black fut le premier témoin assermenté. Il fut examiné par M Bolton.

Je demeure, dit-il, à sept milles plus bas que Fort Garry et j'ai connu Thomas Scott de cet endroit, au commencement du dernier hiver. La dernière fois que je l'ai vu, c'était en novembre dernier. Je ne connus rien personnellement de l'exécution de Scott, vû que j'étais alors chez moi. J'étais à Winnipeg, dans le voisinage immédiat de Fort Garry, le jour précédent. Je sais qu'Alfred Scott était l'un des prisonniers, au meilleur de ma connaissance. Je ne l'ai pas vu au temps de l'exécution et je n'ai eu aucun entretien avec lui à ce sujet. Je n'étais pas au Fort Garry au jour de la dite exécution.

Ces quelques paroles terminèrent son examen. M. Bolton disant qu'il le ré-examinerait à une phase extérieure des procédés.

M. William Dreever, étant assermanté, dit : Je reside à la ville de Winnipeg, j'y tenais un magasin, et j'ai laissé cette place le 22 février, j'ai connu Thomas Scott alors qu'il était en prison ; je ne l'ai pas vu lors qu'il a été arrêté, car j'ai été moi-même emprisonné pour quelques temps, Scott s'est évadé avant que j'aie été arrêté. Lorsque j'ai été élargi, j'ai vu Thomas Scott, notre entrevue eut lieu deux semaines avant mon départ. J'ai connu aussi Alfred H. Scott, résidant dans la ville de Winnipeg, et je l'ai vu quelque temps avant de partir pour Ottawa.

Je lui ai demandé s'il connaissait quelque chose de l'exécution de Thomas Scott, et il me répondit qu'il y avait assisté. Ce fut tout ce qu'il me dit. Je ne sais pas si Alfred Scott comptait parmi ceux qui s'insurgèrent contre l'autorité de la couronne, j'ai été arrêté et écroué par l'autorité de Riel. Il y avait des hommes armés à Fort Garry ainsi qu'à l'entour de la prison ou j'ai été confiné pendant cinq ou six jours. Je ne me rappelle pas d'avoir vu Alfred Scott avec des armes.

Les hommes armés se confondaient avec les autres habitants et il était difficile de savoir quels étaient ceux qui portaient des armes. J'ai reconnu le Père Ritchot au Fort Garry et je l'ai vu à une assemblée nombreuse qui eut lieu à Fort Garry lors de l'arrivée de Smith, je ne sais rien de plus si ce n'est qu'on m'a dit que le Père Ritchot n'avait pris aucune part dans l'insurrection.

La salle d'audience était en ce moment encombrée, et plusieurs membres du Parlement étaient présents, parmi lesquels l'Honorable John Sandfield McDonald.

Je ne connais pas les chefs de l'insurrection Je sais que Riel en était partie.

Frederick Davis, détective d'Ottawa, étant assermenté, dit : Je connais Alfred Scott, j'ai entendu la conversation qu'il a tenue avec M. Hébert du *Globe*, M. Ryan de l'*Evening Mail*, et le Maire. Alfred Scott a dit qu'il a vu Thomas Scott lorsqu'on l'a sorti de sa prison ; il suivait à une petite distance, il a été temoin de l'exécution, il a vu six hommes faire feu sur lui et il a vu tomber la victime.

Cette conversation a eu lieu à l'Albion House, Ottawa, avant l'arrestation d'Alfred Scott.

Il a dit aussi qu'il n'a pas vu Thomas Scott après qu'il eut été mis dans le cercueil, et qu'il ne croit pas le rapport mentionnant qu'il était vivant dans le cercueil. Il a dit de plus, que quatre ou cinq des coups tirés ont porté. Il ne faisait pas partie de la foule qui assistait à l'exécution, mais il n'a pu résister à la tentation de suivre et de voir.

M. Cameron n'a pose aucune question aux témoins.

Charles Garrett étant assermenté, dit : J'ai réside à Fort Garry pendant onze ans, j'ai quitté cette place le 22 mars, j'y étais le 4 mars dernier. Il existait alors certains désordres contre l'autorité de la Reine. Je connais quelques uns des chefs engagés dans ce soulèvement ; les principaux sont Riel, Lépine et Donohue. Je connais Alfred Scott, je l'ai vu aux environs de Fort Garry vers ce temps là. J'ai connu aussi Thomas Scott, il a été fait prisonnier en même temps que moi, le sept décembre ; j'ai été élargi le 7 février. De ma fenêtre qui donne sur Fort Garry, j'ai vu Thomas Scott amené de la prison, et j'ai vu l'exécution; Thomas Scott a été amené par la porte du Nord du Fort. Il a été conduit à une petite distance et retenu là pendant quelque temps. J'ai vu la fumée sortir de de plusieurs fusils et le corps tomber, mais je n'ai pas entendu la détonation. Je ne puis dire si la personne qu'on a amené était un homme ou une femme. J'étais à une distance de 800 à 900 verges. J'ai alors cessé de regarder par la fenêtre, et je n'ai rien vu de plus.

J'ai été élargi un samedi, et je pensais que le reste des prisonniers seraient élargis le mardi suivant. Je n'ai pas vu Alfred Scott après mon élargissement. Je n'ai pas vu le Père Ritchot de tout le mois de mars. Alfred Scott était employé chez McKenna, qui tenait magasin, et remplissait la fonction de Sherif. McKenna a résigné sa charge de sherif en novembre dernier.

Le 17 décembre lors de la première arrestation des prisonniers à la maison du Dr. Schultz, je vis le Père Ritchot diriger avec beaucoup d'activité le mouvement des insurgés. Je les ai vu de ma fenêtre qui se trouvait à une petite distance, et j'ai été arrêté environ une heure après l'arrestation à la maison du Dr. Schultz. Je n'ai jamais vu Alfred Scott prendre aucune part aux mouvements des insurgés. Je l'ai vu parler à Riel pendant mon incarceration. Avant mon départ j'ai pu aller à Fort Garry dans le but d'obtenir une passe pour sortir du territoire. J'ai obtenu mon permis de l'Adjudant-Général Lépine.

A M. Cameron—Lorsque j'ai vu le Père Ritchot avec les prisonniers devant la maison du Dr. Schultz, j'étais à une distance d'environ 50 verges. Je ne pouvais pas l'entendre parler et je ne puis dire s'il encourageait les insurgés ou s'il s'efforçait de les engager à abandonner le projet de cette arrestation. Mais il paraissait être excité et encourager les insurgés. Je regardais de ma fenêtre. Le Père Ritchot se trouvait à environ 50 verges de la maison du Dr Schultz.

M. Archibald Cameron est assermenté :—Je demeure à Ottawa ; je suis allé à Fort Garry en juillet dernier. J'ai laissé cette place en janvier, j'ai été arrêté avec d'autres prisionniers par les insurgés commandés par Riel. Je n'ai vu parmi eux ni le Père Ritchot ni Alfred Scott.

Au meilleur de ma connaissance je n'ai vu alors aucun prêtre parmi les insurgés. Les rebelles étaient au nombre de 300. J'ai été élargi le 6 janvier. Les insurgés ont entouré la maison du Dr. Schultz. Je ne connais pas le Père Ritchot.

Le conseil pour les prévenus n'a aucune question à poser au temoin.

Le Major Bolton est assermenté.—J'étais à la Rivière Rouge l'hiver dernier. Je connais Riel et quelques autres des chefs de l'insurrection ; j'ai été arrêté le 18 février ; j'avais demeuré auparavant au Portage des Prairies, à 60 milles de Fort Garry. J'ai été détenu pendant environ un mois. Je connaissais Thomas Scott. Je l'ai vu dans la prison vers le midi du jour où on prétend qu'il a été fusillé. Scott a été amené, et il est venu à la porte de ma chambre, me dire adieu. On lui a aussi permis de dire adieu aux autres prisonniers, et il a été ensuite amené pour l'exécution. Environ dix minutes après, j'ai entendu une détonation. J'ai été élargi une dizaine ou une quinzaine de jours après, et je suis parti au bout de deux jours. Lorsque Scott a été emmené pour l'exécution, il avait les mains attachées derrière le dos. Un drap blanc était jeté sur sa tête et lui pendait sur les épaules, mais ne lui couvrait pas la figure. Je n'ai jamais vu Alfred Scott avant mon arrestation.

Pendant que j'étais en prison, il est venu à ma chambre. Il ne paraissait avoir aucun autorité. Ceci avait lieu après l'exécution. Je ne me rappelle pas qu'on ait alors parlé de Thomas Scott. Après mon élargissement je suis allé au Palais Episcopal de l'évêque Taché où j'ai vu le Père Ritchot pour la première fois. Pendant ma détention, Riel est venu me voir un matin à dix heures. Il m'a dit que je serais fusillé la nuit suivante, et m'a recommandé de me préparer à la mort. J'ai eu un sursis de 24 heures, et ensuite on m'a dit que je ne serais pas fusillé. Aucune forme de procès n'a eu lieu à mon égard.

M. Cameron ne pose pas de question au témoin.

M. Bolton demande qu'un délai lui soit accordé pour produire d'autres témoins, savoir : M. McArthur, actuellement à Montréal et qui s'est trouvé à Fort Garry pendant tout le temps de l'insurrection, et M. Young, maintenant à Toronto, fils du Revd. M. Young, de Fort Garry, le Dr. Schultz et M. Mair.

M. Cameron dit que les prévenus sont sous accusation depuis une semaine et aucune preuve quelconque n'a encore été produite contre eux.

M. Bolton dit qu'il prouvera par les personnes qu'il vient de nommer que le Père Ritchot et Scott ont pris une part active dans l'insurrection de la Rivière Rouge

M. Cameron.—Nous n'avons rien à faire avec l'insurrection.

Le magistrat de police.—Nous ne sommes pas ici pour faire une enquête sur l'insurrection, au delà de ce qui peut concerner le prétendu meurtre. A moins que vous pouviez, M. Bolton, établir que les témoins que vous voulez produire sont en état de prouver des faits qui se rattachent au prétendu crime, je ne puis accorder ce délai.

M. Bolton.—Je suis certain, d'après la conversation que j'ai eue avec le Dr. Schultz et le Dr. Lynch, qu'ils peuvent prouver que les prévenus ne sont pas étrangers au meurtre.

M. Cameron.—Il est bien connu que le Dr Lynch a laissé Fort Garry une semaine après le 4 de mars. On a besoin de témoins qui puissent établir que les prisonniers ont conseillé et aidé au meurtre.

M. Bolton.—Je n'ai eu aucune conversation avec M. McArthur, mais je suis certain qu'il a été à la Rivière Rouge pendant tout le temps et qu'il est descendu avec les prisonniers.

Le magistrat de police.—Ceci n'est pas suffisant. Le fait qu'un témoin était à Fort Garry lorsque le meurtre allégué a eu lieu, ne prouve pas qu'il puisse jurer que les prisonniers y ont pris part.

M. Cameron.—Si l'avocat établit qu'il peut produire des témoins qui prouveront que les prisonniers ont aidé et conseillé le meurtre, je consentirai au délai demandé.

M. Bolton.—Tout ce que je puis dire est que l'on m'a assuré que les témoins étaient présents et connaissaient toutes les circonstances du meurtre.

M. Cameron.—Il y a une foule de gens qui étaient présents et qui connaissent tout ce qui s'est passé, mais cela n'est pas suffisant.

M. Bolton.—Celui qui m'a donné ces informations, Hugh Scott, ma dit qu'il peut donner son affidavit que le fils du Revd. M. Young, de Fort Garry, lui a dit que les prisonniers étaient complices du meurtre.

M. Cameron.—Si M. Scott fait cet affidavit, je serai prêt à le transquestionner.

Hugh Scott étant alors appelé et assermenté, dépose comme suit : J'ai raison de croire, d'après une conversation que j'ai eu avec le fils du Revd. M. Young, qu'il peut donner des renseignements concernant le meurtre de mon frère. Il m'a dit qu'il avait vu de loin commettre le meurtre et qu'il pouvait assurer que le Rév. M. Richot et le dit Alfred Scott en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—Qu'ils étaient présents ?

Le témoin.—Qu'ils étaient complices du meurtre et étaient aussi coupables que Riel.

M. Cameron.—Est-ce que M. Young vous a dit que le Révd. M. Ritchot et M. Alfred Scott étaient présents, conseillant et aidant au meurtre ?

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils étaient là et en étaient les principaux auteurs ; ce sont ses propres paroles.

M. Cameron pose sa question d'une manière plus positive.

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—De quoi ?

Le témoin.—De l'insurrection et du meurtre de mon frère.

M. Cameron.—Jurez-vous cela positivement ?

Le témoin.—Oui ; je pourrais aussi ajouter que j'ai reçu une lettre du Revd. M. Young lui-même qui assista mon frère à ses derniers moments et je puis assurer le fait du meurtre.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers ?

Le témoin.—Elle ne parle que du meurtre.

M. Cameron.—Que dit-elle du meurtre ?

Le témoin.—Elle en fait mention et M. Young dit qu'il donnera dans sa prochaine tous les détails. Il craint d'en écrire plus qu'il n'en faut pour permettre à la lettre de partir avec la malle.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers ?

Le témoin.—Non, elle n'en fait pas mention

M. Cameron.—Après avoir entendu la déposition je n'ai aucune objection à ce qu'un délai soit accordé.

Il est alors convenu d'ajourner la cause à samedi après-midi, à 3 heures.

M. Cameron demande que les prisonniers soient admis à caution.

M. Lees, après avoir consulté la loi sur ce point, dit qu'il ne s'objecte pas à l'application pour admission à caution.

Les prisonniers furent admis à caution. Le Revd. M. Richot pour $2,000 avec deux cautions, le Dr. Martineau et le Dr Beaubien, de $1,000 chacune.

M. Alfred Scott fournit un cautionnement semblable.

—o—

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto, 21.

Nous avons eu hier un brouillard très épais tel qu'il ne s'en était vu depuis plusieurs années.

Une femme nommée Duggan est morte subitement hier. L'enquête du Coroner a eu lieu et le verdict a été : mort causée par excès de boisson.

Un ordre officiel a été reçue hier pour l'enrôlement de Volontaires pour la Rivière Rouge. Plusieurs hommes se sont déjà engagés pour l'expédition.

Le Colonel Merryweather est attendu de jour en jour d'Angleterre pour surveiller le transport des provisions à la Rivière Rouge. Le Colonel a fait la campagne d'Abyssinie.

Le *Globe* dans un article, en réponse au *Canadien*, qui proposait d'envoyer des Canadiens Français au Nord-Ouest, dit qu'il vaut infiniment mieux envoyer des réguliers et des volontaires Haut Canadiens.

L'ouverture de la navigation a eu lieu hier par l'arrivée du Propulseur «Bruno» de Kingston.

Le premier bateau de la ligne de la Malle Royale partira mardi prochain.

— o —

PROVINCE DE QUEBEC.

Québec, 21.

L'excitation causée par les élections a pris ce matin des formes plus vives.

L'Echevin Hearn pour le quartier Champlain n'a aujourd'hui que 3 voix de majorité sur M. Dinning.

Les conseillers Gibbs et Nolan pour le quartier St. Pierre ont aujourd'hui la majorité sur Convey et Bourget.

L'élection se terminera samedi.

Le vaisseau *Glenberrie* et le *Huron* sont arrivés au port ce matin.

Le 8e bataillon a offert ses services pour une expédition à la Rivière Rouge, sous la condition que le bataillon conserve ses mêmes officiers.

Le vaisseau *Glenniffer* est encore à l'encre au bas de la traverse.

LA MINERVE

VENDREDI MATIN, 22 AVRIL 1870.

L'effervescence des esprits commence à s'apaiser et bientôt, nous l'espérons, la presse haut-canadienne envisagera la question du Nord-Ouest avec plus de sang froid. Le *Telegraph* de Toronto ne répète plus le cri atroce du *Herald* en 1837 " qu'il faut balayer les canadiens de la face de la terre," et le *Globe* que l'on est habitué à voir manger du français, se range parmi ceux, qui ne veulent pas qu'on creuse un abime entre deux races nées pour se comprendre et pour marcher avec orgueil côte à côte.

L'organe de M. Brown vient par exemple d'écrire un article fort modéré intitulé : *Anglais et Français* et dans lequel il ne donne plus dans les exagérations de maints journaux haut-canadiens. L'autre jour encore, il ne voulait pas qu'on reçut les délégués du Nord-Ouest qu'il représentait comme des hommes de bas étage, et aujourd'hui, il commente et endosse l'article de la *Minerve* du 18 courant, dans lequel nous maintenions qu'en vertu du droit des gens et de la loi on n'était pas justifiable d'arrêter des habitants d'un autre territoire revêtus du caractère d'envoyé. C'est déjà beaucoup de gagné et, dût le *Nouveau Monde* nous reprocher encore l'approbation du *Globe*, nous féliciterons l'organe clear-grit de la volte face qu'il vient de faire dans le sens du droit et de la raison.

Mais avant d'en venir à d'aussi bons sentiments, le *Globe* a écrit un article fort spécieux et auquel nous tenons à répondre, afin de justifier une bonne fois le corps éminent et respectable qui est la cible de ses accusations. La participation du clergé catholique dans l'insurrection du Nord-Ouest ne fait pas doute aux yeux du *Globe*. Il ne peut se persuader que des ministres de Dieu qui exercent autant de puissance sur leurs ideles n'aient pu faire échouer le mouvement révolutionnaire s'ils l'eussent sincèrement voulu. Et il va jusqu'à accuser le digne évêque de St. Boniface, Mgr. Taché, de tenir les ficelles qui ont fait mouvoir Riel et ses partisans depuis que le drapeau aux fleurs de lis flotte au Fort Garry.

Que le clergé catholique jouisse d'une grande influence et d'un grand prestige, c'est ce que nous savons depuis longtemps et nous voyons avec plaisir le *Globe* reconnaitre cette juste considération. Mais qu'il ait officiellement pris part à la tourmente qui a soulevé une bonne partie de la colonie de la Rivière Rouge, c'est ce que toutes les informations les plus authentiques s'accordent à démentir.

Pour quiconque a suivi les mouvements de la révolte depuis son origine, il est hors de doute qu'il n'y avait pas même un embryon de révolution avant le départ de Mgr. Taché pour Rome. Il pouvait exister des mécontentements, mais rien de plus. Et l'Evêque de St Boniface s'occupait en Concile des intérêts sur éminents de la catholicité, lorsque les évènements eurent pris un caractère de gravité quelconque.

D'après la correspondance officielle publiée dernièrement sur le Nord-Ouest, on voit combien les esprits étaient peu concertés pour arrêter un plan de soulevement contre les autorités canadiennes. C'est Riel qui allume la première étincelle qui fait éclater plus tard l'incendie. A la tête de 18 métis français, désarmés, suivant le mémoire du Colonel Dennis, il s'avance le 11 octobre 1869 pour faire arrêter les opérations du parti d'exploration dirigé par M Webb, arpentant des terrains que les métis français regardent comme leur propriété. Le futur chef de l'insurrection l'oblige de se retirer, puis il commence à agiter les esprits des métis prompts à s'échauffer et leur persuade que le gouvernement veut spolier leurs droits et leurs propriétés. Leur nombre s'augmente sensiblement, l'éloquence de Riel les passionne et ils décident de barrer le passage du gouverneur McDougall qui, suivant eux, personnifie ces haut-canadiens, qui veulent s'emparer de tout ce magnifique domaine du Nord-Ouest. On sait le reste.

Les Métis sont poussés à agir ainsi sans que le clergé les encourage dans la voie de la résistance. Le Père Lestane, suivant M. Dennis, refuse d'influencer les insurgés en faveur de l'autorité, disant que les Métis montés comme ils l'étaient, ne verraient en eux que des alliés de ceux qui voulaient préjudicier à leurs droits. Mais il n'est rien prouvé de plus contre ce distingué jésuite. Les haines et les accusations se portent principalement contre le P. Richot, mais son appui à la révolution eut-il été réellement donné, que pourrait-on en conclure ? Qu'il s'est départi des règles de la doctrine catholique fort sévère sur le respect dû à l'autorité. Et rien de plus. Pourrait-on accuser le clergé collectivement ? Nullement. Pas plus que dans le même cas on pourrait accuser le clergé protestant, si l'un de ses membres avait fait cause commune avec les insurgés.

Et croit-on à présent que Mgr. Taché ait autorisé et encouragé la révolution ? Ceci n'est pas admissible. Ou il voulait l'ordre, ou le désordre. S'il eut voulu la continuation des troubles, peut-on penser qu'il se serait arraché des assises les plus imposantes dont le monde ait encore été témoin, pour croiser l'Océan, puis les prairies, par une saison affreuse, pour aller alimenter un feu dont la malheureuse exécution de Scott semblait devoir augmenter l'intensité ? Ceci n'est pas même vraisemblable. Il eût laissé tranquillement se continuer les orages qui portaient dans leurs flancs de si graves conséquences.

Non, il n'a pas craint de s'exposer aux outrages furibondes des journaux protestants. Et, en bon pasteur, il est allé au secours de ses ouailles qui pouvaient courir de grands dangers. Et qu'a-t-il fait depuis son arrivée à Fort Garry ? Il n'est pas allé brusquement, mais il a prêché la conciliation et l'ordre, et dès le jour de son arrivée, il a fait sortir des froids murs de la prison plusieurs prisonniers anglais qui, sans son intervention, n'eussent peut-être pas de sitôt respiré l'air de la liberté. Est-ce pour reconnaître cet acte de dévouement, que le féroce *Telegraph* de Toronto, demande qu'on dresse l'échafaud pour un prélat, qui depuis vingt cinq ans, fait germer la semence de l'Evangile au milieu des populations du Nord Ouest ?

Si les journaux haut-canadiens étaient moins ignorants de la doctrine catholique, ils sauraient qu'elle est inflexible et qu'elle ne saurait jamais approuver la révolution. Et s'ils connaissaient mieux le cœur humain et se rendaient mieux compte des passions tumultueuses dont ils sont eux-mêmes si fréquemment les victimes, et s'ils ignoraient moins l'histoire des révolutions, ils sauraient qu'à ces époques turbulentes où l'on défie toutes les autorités, que le clergé a été presque toujours impuissant à contenir ce flot populaire qui a trop souvent marqué son passage de sang.

Que n'a-t-on pas vu en Irlande ? On ne saurait nier qu'il n'est peut être pas une race aussi profondément attachée à la religion catholique et soumise à son clergé, que la population irlandaise. Cependant, en dépit des avertissements de ses évêques, combien de fois ne s'est-elle pas levée pour combattre l'oppression séculaire dont elle a été l'objet ? Une bulle pontificale a vainement frappé le fénianisme, il saura bien encore montrer la tête. On peut en dire autant de la Pologne courbée sous la verge de fer de la Russie. Que d'efforts suprêmes n'ont pas fait ces héroïques descendants de Sobieski, courant malgré leurs prêtres à la mort, plutôt que de se voir réduits à l'idotisme le plus complet que jamais conquérant ait voulu infliger.

Sans aller plus loin, qu'on consulte l'histoire politique du Canada, lors des fâcheux évènements de 1837-38. On ne saurait nier que le clergé catholique exerçât alors une forte influence sur une population dont les habitudes paisibles n'avaient été jusque là égalées que par sa loyauté et son respect à l'autorité ecclésiastique. Et, cependant, que ne fit pas un peuple dont on foulait les droits aux pieds et que soulevait la brûlante éloquence de ses chefs ? Il s'insurgea en plusieurs endroits, mit à défi l'autorité, et Dieu sait quelle épouvantable effusion de sang eût arrosé le pays, si l'organisation eût été moins défectueuse et si les révoltés eussent été munis, comme autrefois les Vendéens, d'armes plus meurtrières que des lances, des fourches, des bâtons ou des fusils rouillés.

Et que ne fit pas le clergé pour enrayer un mouvement dont tant de Canadiens furent les malheureuses victimes ? Mgr. Lartigue, évêque de Montréal, lança un mandement qui eut un grand retentissement, mais qui n'arrêta pas ceux qui comme Chénier répondaient qu'il était trop tard.

Mgr. Signai, évêque de Québec, lança aussi un autre mandement qui fut plus écouté, car on sait que l'insurrection avait bien moins de force dans le district de Québec que dans celui de Montréal.

Quelques passages du mandement de Mgr. Lartigue donneront aux journaux protestants une idée, suivant la doctrine catholique, de l'obéissance due au pouvoir établi :

Depuis longtemps, nos très chers frères, nous n'attendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour la religion de ses pères. On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens ; et la discorde, d'un bout à l'autre de ce diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui naissaient entre eux les membres d'un même corps, les enfants d'une même église, du catholicisme qui est une religion d'unité.

Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment, comme citoyen, sur cette question purement politique qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain ; ces sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes) : mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque état, cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence.....

Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain : la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple pas qu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits en tête de la constitution de 179., que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens...Or qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement.....

Le clergé porta plus loin sa sollicitude et pour prévenir de plus grands malheurs, les autorités catholiques de Montréal communiquèrent avec celles de Québec pour demander, dit Garneau, l'appui de l'exécutif dans une requête aux autorités impériales, qui aurait pour effet d'obtenir le plus tôt possible en faveur du peuple canadien tout ce qu'il pouvait attendre de réforme, afin d'apaiser lès troubles et l'agitation.

On sait que quelques prêtres participèrent à cette insurrection, mais peut-on, avec justice, rendre le clergé responsable de leurs actions ? Ca serait aussi inique qu'illogique. Le cas peut être le même pour le Nord-Ouest, en supposant que les accusations seraient fondées contre un ou deux membres du clergé.

On a dit que le clergé de la Rivière Rouge eût pu empêcher l'exécution de Scott et qu'il est responsable du sang versé. Nos renseignements puisés à bonne source donnent un démenti complet à une accusation aussi grave et qui n'est même pas plausible. Car, il est avéré que les prêtres de la Rivière Rouge se sont rendus auprès de Riel et qu'ils ont usé de toutes les supplications possibles pour émouvoir le chef du gouvernement provisoire et empêcher la peine capitale de son ennemi. Mais il demeura inflexible et quelques balles allèrent peu après terminer l'existence de Scott. Voilà qui doit porter la responsabilité de cet acte inexcusable qui est encore plus une grande faute politique. Ce n'est pas au clergé qu'en revient la flétrissure, on doit au contraire lui tenir compte de ses efforts.

Ce cas a beaucoup d'analogie avec celui qui se passa à St. Eustache en 1837, lors de la lutte désespérée de Chénier contre les troupes anglaises. Le matin de cette malheureuse rencontre, M. le curé Paquin fit mander le Dr. Chénier à son presbytère et là, avec quelques autres ecclésiastiques et des notables de l'endroit, il essaya par les paroles les plus émouvantes à dissuader Chénier de son entreprise inconsidérée. Celui-ci versa d'abondantes larmes, mais ne voulut pas s'arrêter à mi-chemin et quelques heures après les boulets anglais jonchaient le cimetière de St. Eustache de cadavres. Il avait mené ses soldats à une véritable boucherie : tous ils méritaient un meilleur sort.

Pourquoi ne rend-on pas le curé Paquin responsable de cette tuerie ? En vertu de l'argument du *Globe*, il en serait coupable. C'est ce raisonnement absurde que l'on veut invoquer pourtant pour rendre le clergé catholique responsable de l'exécution de Scott. Lorsqu'on émet d'aussi graves accusations, il semble que, si on ne veut pas cesser d'être fanatique, on devrait au moins respecter les lois primordiales de la logique et du bon sens.

ACTUALITÉS.

Le *Herald* d'hier annonce la retraite de l'échevin Bernard, président du comité de police, à raison de ses nombreuses occupations.

—

En 1866, le *Globe* blâmait le ministère pour avoir laissé les Féniens traverser la frontière. Aujourd'hui, il le critique de ce qu'il prend des mesures de sûreté contre l'ennemi. Il est difficile à satisfaire.

—

Le *Canadien* dit que M. Hind, a été choisi par le gouvernement local, comme surintendant de police avec le capitaine quartier maitre Voyer. M. Edouard Gingras a obtenu une situation de sous-chef. Le commissaire en chef n'est pas encore nommé.

—

Nous apprenons qu'une compagnie de Montréal attend dans quelques semaines une locomobile routière qui devra fonctionner sur des chemins macadamisés dans les environs de Montréal. Ces machines, qui pendant plusieurs années étaient restées à l'état d'essai seulement, à cause des secousses éprouvées par la machine et qui la brisaient rapidement, ont été perfectionnées depuis deux ans par M. Thompson, célèbre ingénieur écossais, qui a adapté aux roues d'énormes bandages de caoutchouc mesurant 14 pouces de largeur sur une épaisseur de 5 pouces.

L'effet de cette épaisse couche élastique, permet à l'engin de passer sur toute espèce de terrain, même dans les champs cultivés, sans y laisser de trace. Si cette invention réussit aussi bien ici qu'elle l'a fait en Europe depuis deux ans, elle est appelée à nous rendre des services incalculables.

Réception des Zouaves.

Le 7 du courant, la paroisse St. Isidore était le théatre d'une magnifique fête. Vers les 3 heures de l'après midi, il y avait à la station, lors de l'arrivée des chars, une troupe de cavalerie composée de cinquante hommes sous les ordres de M. V. Dupras. L'on comptait en outre une multitude de citoyens de la paroisse, venus pour recevoir et conduire à la maison de son père M. Arthur Langevin, Zouave Pontifical, arrivant de Rome. Lorsqu'il débarqua des chars, on cria trois hourrahs pour ce jeune militaire. Puis on se mit en marche, bannière en tête. Il y avait pour la circonstance une voiture tirée par deux chevaux richement harnachés, et destinée au jeune zouave, son père et Monsieur le curé de la paroisse.

Arrivés à la demeure de monsieur Langevin, le Dr. Perras présenta une adresse vivement sentie par tous. La plupart mêlèrent leurs larmes à celle de la mère du militaire.

Le fils de Pie IX répondit par des remerciments chaleureux et termina par quelques récits sur l'amabilité du Père Commun des fidèles et des zouaves canadiens en particulier.

Avant de se séparer le père invita toutes les personnes présentes à se réunir de nouveau chez lui pour un goûter. C'est sur cette invitation que l'on vit encore se réunir une foule nombreuse dimanche après les vêpres, et offrir au jeune héros une épée magnifique qui fut présentée par Monsieur Alph. Beaudin, jeune ami du zouave. Monsieur Beaudin fit remarquer au fils de Mars que cette épée était une bien faible reconnaissance des sacrifices qu'il s'était imposés, une minime récompense du grade de sergent qu'il avait obtenu avant son départ de Rome.

Monsieur Langevin répondi qu'il ne croyait pas avoir mérité tant de démonstrations, tant de sympathies, et qu'il s'efforcerait encore plus que par le passé, de se rendre digne des marques d'estime que tous lui manifestaient. Il termina en proposant une santé à Pie IX.

Monsieur Dupras fut prié de répondre à cette santé. Il s'en acquitta avec un talent qui lui valût les plus chauds applaudissements.

Diverses autres santés furent proposées, auxquelles répondirent M. M. Langevin père, N. P., Monsieur Doyon, maire de la paroisse, M. Dupras, capitaine de milice, et M. Primeau.

Enfin, il en fut présenté une à la mère de Monsieur le zouave, et ce fut le Dr. Perras que l'on pria d'y répondre.

Après quelques heures d'amusements tous s'en retournèrent emportant avec eux le regret de voir cette fête si joyeuse et si amicale se terminer si tôt.

—

Partout nos zouaves sont l'objet des sympathies de nos compatriotes. Dimanche dernier le maire du village de Varennes, M. Amable Girard, donnait un magnifique dîner à l'occasion de l'arrivé du Zouave Pontifical, M. Alfred Sénécal, dont la famille réside au village de Varennes. M. Girard pour rendre la démonstration plus sensible, avait daigné inviter les membres de son conseil à assister à cette réunion de famille. La gaieté la plus franche rég

COMMERCE.

BUREAU DE *LA MINERVE*
Montréal. 21 Avril 1870.

Hier, il y avait dans le port, les vapeurs *Trois-Rivières, Chambly, Berthier* et *Terrebonne*. Ces quatre vapeurs partent cet après-midi à 2 heures.

Les vapeurs de Longueuil ont commencé à traverser hier après-midi.

TEMPERATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 21 Avril 1870.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
44°	5.°	38°

D'après le thermomètre à *maximd* et *minimd*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
57°	37°	47°

Les marchands de farine et les boulangers sont convenus de ne prendre l'argent monnayé qu'aux taux suivants:

Ecu américain	48	centins
Trente sous américain	24	"
Dix centins do	9	"
Cinq centins do	4	"
Trente sous anglais	24	"
Quinze sous do	12	"

MARCHÉS MONÉTAIRES

Greenbacks achetés de 12 à 12¼ d'esc
Vendus 11¾ à 00
Pour argent acheté de 92½ à 92¾
Change sur New-York vendu 11¾ à 00
Traites d'or, ¼ à ½ d'escl
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 60 à 00.
Argent acheté de 5 à 5¼; vendu de 4¾ à 4¾
Change sterling 9¼ à 9½
Or ouvert à 113¼, fermé à 113¼

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts	PAYÉS	Dividend derniers 6 mois.	FERMÉ.	PRIX.
Montréal	$200	tout	6 par cent	169½	à 170
Ameri. B.N.	£40 stg	do	3 do	106	à 106½
Cité	80	do	3 do	89½	à 91
Peuple	50	do	3½ do	103½	à 104
Molson	50	do	2 do	95	à 97
Ontario	40	do	4 do	103	à 103½
Toronto	100	do	4 do	—	à 155
Québec	100	do	3½ do	—	à 104½
Nationale	50	do	[illegible] do	—	à —
Jac. Cartier	50	do	4 do	109½	à 109½
Towns. Est	50	do	4 do	—	à 103
Marchds C.	$100	do	4 do	110½	à 111
Union	100	do	4 do	106½	à 107½
Des Artis.	50	do	4 do	91	à —
B. R. du C.	50	do	0 do	64	à 65½
C.B. of Com.	50	do	4 do	115	à —
C. DE FER.					
G T du Can	£100 stg	tout	aucun	15¼	à 16½
At & St. Lnt.	100	do	do		
G W du C.	32	do	2 par cent	13	à 14
Clup & St. L.	200	do	aucun	—	à 9
Do préférmt.	$200	do	aucun	90	à 95
MINES.					
Mont N C.	4	0 p c		1.50	à 3.00
Cuiv Huron Bay	1	12 cts	25 parcent	25	à 35
Arg & Cuiv L Huron.	5	102 cts			
Québec & L. Supérieur.	8	$4 10			
DIVPE COM.					
C Télég M.	40	tout	5 par cent	150	à 152½
C Gaz Cité.	40	do	4 do	147½	à —
C Urbain C.	40	do	5 do	110½	à 112½
C Richelieu.	100	do	15 p.c.12m	—	à 132½
Cie Nav C	100	do	5 p.c.12m	87	à 90½
M Elevat M.	100	do	5 p.c. 6m	104	à —
C Glass Co.	100	tout	aucun	—	à —
St Lawrence Glass Co.	$100	—	6 p.c.	50	à 90

BONS.	Fermes.	Prix
Bons de la Puissance 6 ₱ cent	107	à 108
Gouvernement 5 ₱ cent stg	91	à —
Gouvernement 5 ₱ cent et	91	à —
Gouvernement 6 ₱ cent et	108	à 109
Gouvernement 6 ₱ cent 1878 stg	104½	à —
Aqueduc de Montréal, 6 ₱ c. dû 1878	99	à 99½
Bons Cité de Montréal 6 ₱ cent	99	à 99½
Bons 7 ₱c consolidés	—	à 115
Havre de Montréal, 6½ ₱ ct. dû 1883	1-2	à 103½
Cité de Québec 6 ₱ cent	79	à 90
Cité de Toronto 6 ₱ cent 1880	87½	à 92½
Cité d'Ottawa, 6 ₱ cent 188	95	à 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₱ cent	75	à 80
Debentures de Comté	—	à —

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	1 9	à	10½
Privés do do	108	à	108½
Privés avec documents		à	—
Banque de New-York	10½	à	11
Privés do	11	à	11½
Traites en Or do		pair	
Argent		¼	d'esc
Or de New-York, 5 p. m.	113½	à	—

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers et Agents,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 21 Avril 1870.

MARCHE EN GROS.

20 Avril.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement cet avant-midi. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, 1,200 quarts.

FARINE ₱ quart de 196 lbs.—Super Extra nominal; extra, $4.70 à $4.80; de goût, $4.60 à $4.65; superfine blé du Canada $4.30 à $4.35, forte do, $4.37½ à $4.50; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland) nominal; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, $4.25 à $4.40; superfine du Canada No. 2, $4.00 à $4.10; fine, $3.60 à $3.70; moyenne $3.40 à $3.50; recoupes, $2.80 à $3.00; farine en sac du lin $2.05 à $2.10 par 100 lb. Marques de la Cité $2.15 à 2.30 par 100 lbs.

FARINE D'AVOINE ₱ qrts de 200 lbs.—De $3.90 à 4.25.

BLÉ ₱ mts de 60 lbs.—Blé du Haut-Canada du printemps peut être coté de 97½ à 1.00; do rouge d'hiver du Haut-Canada de 95 à 97½c; No. 2 blé de l'Ouest du printemps de 91 à 92½ en entrepôt.

POIS ₱ 60 lbs.—Nominal, de 68 à 70c par 60 lbs.

BLÉ-D'INDE ₱ minots de 56 lbs.—Nominal.

GRAINES—Timothé peut-être coté de $4.10 à $4.30; Trèfle de 12½ à 13½c.

AVOINE ₱ mts de 32 lbs.—Nominale de 29 à 30c.

ORGE ₱ 48 lbs.—Nominal, de 48 à 50c.

SEIGLE ₱ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ₱ lb.—Marché fourl; le bon beurre de l'Ouest est nominal de 15½ à 16½c; beurre frais de 18 à 00c.

FROMAGE ₱ lb. — Ferme. Peut être coté de 14c à 15c selon la qualité.

SAINDOUX ₱ lb.—Peut être coté de 14 à 14½c.

LARD ₱ quart de 200 lbs.— Marché ferme; Mess de $27.75 à $27.75; mess mince $22.50 à $22.75; Prime Mess, $22.50 à $00.00; Prime, $20.00 à $21.00.

ALCALIS ₱ 100 lbs.—Premières, de $5.60 à $5.65; secondes, de $4.90 à $5.00 et troisièmes, à $4.15. Ventes de Perlasse, premières, $6.75 à $7.00, secondes, do $0.00 à $0.00.

FRET—On a fait des arrangements pour le transport de la farine à la Bale des Châleurs à raison de 40c par quart.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

MILWAUKEE, 20 Avril, 12.40 p.m.—Farine ferme et en bonne demande; reçu 1,000 quarts; expédié 3,000 quarts.

BLÉ.—Tranquille et ferme; No. 1 à 88c; No. 2 à 81c.

CHICAGO, 20 Avril, 2.00 p.m. — Farine ferme et en bonne demande.

BLÉ—Irrégulier; fermé ferme; No. 2 de 82½c au comptant; 86c à 86c pour les ventes du mois de Mai.

Blé-d'inde—Irrégulier; No. 2 89½ à 89¾c au comptant pour les ventes de Mai.

LARD—De $27.75 à $28.00.

FRET—A Kingston deux charges de chars, 11c.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.

20 Avril

Blé, mts	1650	Lard, qrts	
Farine, qrts	1200	Suif	
Alcalis, qrts	48	Pétrole, qrts	
Beurre, tins		Cuir, rlx	29
Whiskey, cqs		Jambons, bets	
Pois, mts	1750	Tabac, bets	
Esprit de Vin, cqs		Farine de blé-d'inde	9
Avoine, mts		Fromage	185
Beurre, qrts		Jambons, btes	
Saindoux, tins		Blé-d'inde, mts	
Peaux		Orge, mts	
Grain		Poes Abattus	
Seigle			

MARCHE DE NEW-YORK.

21 Avril.

Coton—Ventes de 00 à 23½c pour middling uplands.

Farine — Moins active; reçu 11,000 quarts, ventes 6,000 quarts, de 4,55 à 4,65 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 4,75 à 5,30 pour commune à choisie extra de l'Etat, 4,70 à 5,40 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 0,00 à 0,00 pour R. H. O.

Farine de Seigle—Tranquille, ventes 000 quarts, 4,20 à 5,50.

Blé — Moins actif, reçu 19,000 minots, ventes 10,000 minots, 1,08 à 1,10 pour No. 2 du printemps, 1,22 à 1,25 pour rouge d'hiver et ambre de l'Ouest, 1,35 pour blanc du Michigan.

Seigle—Tranquille, reçu 18,000 minots.

Blé-d'Inde—Sans changement, reçu 17,000 mts, ventes 28,000 minots, 1,14 à 1,15 pour vieux mêlé de l'ouest.

Orge—Tranquille, reçu 9,000 minots.

Avoine — Lourde, reçu 8,000 minots, ventes 14,000 minots de 62c à 64c pour de l'Ouest, en magasin.

Lard—Plus ferme, ventes 000 quarts, 27,87 à 28,00 pour nouveau mess.

Saindoux—Plus ferme, 15 à 15c fondu à la vapeur, 15 à 16½c pour fondu au chaudron.

Beurre — Ferme, reçu 00, 14 à 20 pour Ohio, 20 à 30c pour de l'Etat.

Fromage—Ferme, 16 à 17c pour commun à prime.

IMPORTATIONS.

Par le Grand-Tronc Est:—

J H R Molson 61 bets melado 11 bets sucre 60 btes do, J Mitchell 16 bets sucre.

Par le Champlain:—

C & Caverhill 9 btes quincaillerie, Robert Mitchell 2 cas m'dise, G E Fabre 3 btes quincaillerie, John White 1 bte m'dise, A Ramsay & fils 20 btes, Rolland R 1 cs m'dise, R A Manager 5 qrts huile, Gillespie M & cie 7 cs thé, M S & cie 2 btes m'dise, Nelson Davis 950 btes.

Par le Grand-Tronc Ouest:—

J Dougall & cie 6 qrts alcalis, J Douglas 2 do, Banque des Marchands 82 do, D Shannon 12 do, Smith & cie 1 do, divers 4 do, C J Cusack 400 qrts farine, A Bowman 200 do, Banque de Montréal 100 do, R Mitchell 100 do, T W Raphael 300 do, ordre 1100 do, D Torrance 1550 minots blé, Banque de Toronto 1050 do, Banque de Montréal 1050 do, J Clarke 19 qrts lard, A Ayre 6 tins beurre, J A Mathewson 11 do, McDonald 2 bets tabac, Senécal & cie 5 cqs vin, Gaucher & S 21 do.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES

DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE

PARLEMENT FÉDÉRAL.

SENAT.

Ottawa, 21.

L'Orateur prit le fauteuil à l'heure ordinaire.

L'hon. M. MITCHELL propose la seconde lecture du bill sur la discipline des vaisseaux du gouvernements canadien.—Adopté.

Il devra être pris en consideration en comité, lundi prochain.

L'hon. M. Kenny propose la seconde lecture du bill concernant l'abolition des restrictions sur les billets de banque à la Nouvelle-Ecosse.—Adopté.

L'hon. M. MITCHELL propose la seconde lecture du bill concernant les bateaux traversiers et leurs réglements.

L'hon. M. KENNY propose la seconde lecture du bill pour amender la charte de la Banque des Marchands d'Halifax.—Adopté

Et la chambre s'est ajournée.

CHAMBRES DES COMMUNES.

Ottawa, 21 avril 1870.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Sir F. HINCKS propose que l'on envoie au Sénat un message pour demander que M. Fenning Taylor soit examiné devant le comité des Comptes Publics concernant les montants payés aux membres du Sénat comme indemnité et frais de transport.

L'hon M. HOLTON seconde la motion, malgré qu'il doute fort, dit-il, que la chambre ait le pouvoir de faire une enquête à ce sujet, saus en demander la permission au Sénat.—Adopté.

Sir F. HINCKS propose que la chambre concourre dans le Rapport du Comite des Subsides.

Toutes les clauses jusqu'à la 17ème sont adoptées.

A la dix-septième comprenant une allouance de $10,605 aux buraux de la Puissance dans la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. HOLTON propose en amendement qu'il ne soit payé que $6,500, le même montant payé au Nouveau-Brunswick.

L'amendement ayant été mis aux voies, fut emporté par 68, contre 66.

POUR.—MM. Anglin, Ault, Béchard, Bertrand Bolwell, Bolton, Bowell, Bowman, Brown, Burpee, Caldwell, Cameron [Huron], Carmichael, Cartwright, Cheval, Connell, Costigan, Crawford [Brockville], Dorion, Drew, Ferris, Fortier, Gaucher, Geoffrion, Godin, Hagar, Holton, Hutchison, Joly, Kempt, Macdonald [Glengarry], MacFarlane, MacKenzie, Magill, Masson [Soulanges], McCorkey, McDougall [Renfrew], McMonies, Metcalfe, Mills, Morrison [Victoria, O.], Munro, Oliver, Pelletier, Pickard, Pouliot, Pozer, Redford, Renaud, Ross [Dundas], Ross [Prince Edouard], Ross [Wellington, C. R.], Ryan [Kings, N.-B.], Rymal, Scatcherd, Scriver, Snider, Stirton, Thompson [Haldimand], Tremblay, Wallace, Webb, Wells, Whitehead, Wilson, Wright [York, Ontario, W. R.], Young.—68.

CONTRE.—MM. Abbott, Archambault, Archibald, Beaty, Beaubien, Bell rose, Benoit, Blanchet, Bown, Brousseau, Campbell, Carling, Caron, Cartier Sir George E., Casault, Cayley, Chauveau, Cimon, Colby, Dobbie, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fortes, Fortin, Gaudet, Gendron, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Hincks Sir Francis, Howe, Huot, Hurdon, Irvine, Jackson, Keeler, Langevin, Langlois, Levesconte, Macdonald [Cornwall], Macdonald Sir J. A. [Kingston], McDonald [Middlesex], Masson [Terrebonne], McDougall [Trois-Rivières], McGreevy, McMillan, Merritt, Morris, Morrison [Niagara], O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Read, Ross [Champlain], Ross [Victoria, N.-E.], Savary, Simpson, Sproat, Stephenson, Sylvain, Tilley, Walsh, et Workman.—Total contre: 66.

M. MACKENZIE propose que cette chambre regrette que le gouvernement ait jugé nécessaire d'augmenter le salaire des officiers publics dans un temps où l'on a absolument besoin de pratiquer la plus rigoureuse économie, vu les déficits du revenu, et lorsque la chambre à juge nécessaire de réduire les salaires de ses officiers.

Sir JOHN A. MACDONALD a agi à l'égard des salaires des officiers civils suivant le sens de la loi; et s'est efforcé de faire toute l'economie possible. Le gouvernement désire que la présente proposition soit considérée comme une censure contre le cabinet, ou une proposition de non-confiance.

M. SANDFIELD MACDONALD dit que malgre qu'il n'ait pas dans le gouvernement toute la confiance de certains de ses partisans, il n'entend pas donner son vote pour une proposition qui jetterait l'administration des affaires du pays dans d'autres mains pendant un temps de crise comme celui-ci.

M. LEVISCOUNTE regrette que la question ait été poussée aussi loin. Il déplore vivement le vote précédent, vu le mauvais effet qu'il devra produire sur la Nouvelle-Ecosse. Malgré qu'il ne partage pas toutes les mêmes opinions du gouvernement, il l'a supporté en plusieurs occasions, parcequ'il n'entendait pas s'unir à l'opposition. Il lui fait peine d'avoir vu l'un des membres de la Nouvelle-Ecosse voter en faveur de l'amendement de M. Holton.

M. CARMICHAEL dit qu'il lui est impossible de voter aucun item extravagant pour la raison que cet argent serait dépensé pour la Nouvelle-Ecosse. Il n'avait aucun doute que les officiers de la Nouvelle-Ecosse fussent suffisamment payés.

M. MASSON propose en amendement que nul employé public ne reçoive plus d'un salaire, et par le mot salaire, il entend toute allocation, émolument, ou indemnité quelconque.

Sir J. A. MACDONALD prie M. Masson de retirer son amendement afin que la chambre donne son opinion sur la proposition du députe de Lambton.

M. HOLTON dit que l'amendement de l'hon. Député remplacerait parfaitement la proposition de réduction des dépenses, si elle n'était pas emise dans l'intention de renverser le ministère. Il espère que le temps arrivera bientôt que la chambre ne se laissera pas effrayée par les menaces des membres du cabinet.

Sir JOHN A. MACDONALD, maintient que la présente proposition est une proposition de non-confiance directe, et qu'elle sera prise comme telle par le gouvernement.

M. JONES (Leeds) dit qu'il votera pour les meilleurs intérêts du pays, sans s'occuper des cris de parti.

L'hon. M. DORION pense que l'un des devoirs les plus sacres des membres du parlement est de surveiller de près la depense de l'argent public et maintient que la proposition du députe de Lambton n'est pas un vote de non-confiance.

Sir GEORGE CARTIER soutient que la proposition du depute de Lambton est un vote direct de non-confiance, et que l'amendement du depute de Soulanges est hors d'ordre. Si l'Orateur décide que l'amendement est dans l'ordre, le gouvernement le considérera comme un vote de non-confiance.

M. HOLTON dit que le ministre de la millce était hors d'ordre, puisqu'il n'osait pas discuter le mérite de la question.

Sir GEORGE CARTIER maintient qu'il est à l'ordre.

L'Orateur dit qu'il était à propos de discuter le point d'ordre soulevé par les deux propositions.

Après quelques remarques en français de Sir George Cartier, l'ORATEUR decide que la motion du depute de Soulanges n'a aucun rapport avec la proposition de M. McKenzie et qu'elle est en consequence hors d'ordre.

M. POPE dit que l'opposition n'a que faire de se cacher; pour quoi ne pas déclarer de suite bravement qu'ils entendent présenter ni plus ni moins qu'un vote de non-confiance.

M. MACKENZIE dit que son but est simplement de demander à la chambre de condamner ce systeme d'augmenter les salaires dans une branche de l'administration et de les diminuer dans les autres.

M. ANGLIN dit que la position est embarrassante. Il n'entend pas par son vote renverser le ministere dans les circonstances présentes, mais il y a dans les estimés un grand nombre d'items qu'il ne saurait approuver. Je ne pense pas d'ailleurs que la motion du depute de Lambton soit une motion de non-confiance et que le gouvernement doive résigner si le vote lui est contraire.

M. AULT dit qu'il votera contre la motion de M. McKenzie, si l'augmentation de $23,000 dans les salaires peut être expliquée.

La motion de M. McKenzie est mise aux voix et perdue sur la division suivante.

POUR—Anglin, Ault, Bolwell, Bolton, Bowell, Bowman, Brown, Burpee, Carmichael, Cartwright, Cheval, Connell, Coupal, Dorion, Ferris, Fortier, Geoffrion, Godin, Hagar, Holton, Hutchison, Joly, Jones, [Leeds et Grenville], Kempt, MacDonald, [Glengarry], MacFarlane, MacKenzie, McCallum, McCorkey, McDougall [Renfrew], McMonies, Metcalfe, Mills, Morisson [Victoria O.] Oliver, Paquet, Pelletier, Pickard, Pozer, Redford, Ross, [Prince Edouard], Ross [Wellington C R], Rymal, Scatcherd, Scriver, Snider, Stirton, Thompson, Haldimand, Wallace, Wells, Whitehead, Wright, [York Ont.], Young.—53.

CONTRE—MM. Abbott, Archambeault, Archibald, Beaty, Beaubien, Béchard, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bown, Brousseau, Burton, Caldwell, Cameron [Inverness], Campbell, Carling, Caron, Sir G E Cartier, Casault, Cote, Chauveau, Cimon, Colby, Costigan, Crawford [Brockville], Dobbie, Drew, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Forbes, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Sir F Hincks, Holmes, Howe Huot, Hurdon, Irvine, Jackson, Keeler, Lacerte, Langevin, Langlois, Lawson, Levesconte, McDonald Sir J A [Cornwall], McDonald [Kingston], McDonald [Lunenberg], M Donald [Middlesex], Masson [Soulanges], Masson [Terrebonne], McDougall [Trois-Rivières], McGreevy, McMillan, Merritt, Morris, Morrison [Niagara], Munro, O'Connor, Perry, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Ray, Read, Renaud, Robitaille, Ross [Champlain] Ross [Dundas], Ross [Victoria N E], Ryan [Kings N B], Savary Simpson, Sproat, Stephenson, Sylvain, Tilley, Tremblay, Tupper, Walsh, Webb, Wilson, Workman, Wright [Ottawa Cté].—92

M. McKENZIE appelle l'attention de la chambre sur l'augmentation énorme des salaires des officiers et condamne énergiquement les extravagances corruptrices du gouvernement.

Sir F. HINCKS dit qu'il n'avait pas cru devoir expliquer les raisons de cette augmentation, parce qu'il ne pensait pas convenable pour la dignité du gouvernement de combattre une motion tendant à renverser du coup le gouvernement, en entrant dans des détails.

Il explique alors que la plus grande partie des augmentations de salaires était causée par le transport de certains employés dont le salaire était auparavant porté aux comptes des contingents, tandis qu'il est maintenant parmi les comptes du personnel régulier. La diminution de l'item des contingents est en conséquence du $45,000. Il a d'ailleurs été aujourd'hui produit un rapport qui donnera toutes les informations nécessaires.

L'hon. M. TUPPER dit qu'il n'y avait eu aucune augmentation dans les salaires ou les depenses des officiers de la Nouvelle-Ecosse, qui a une plus longue ligne de côtes que le Nouveau-Brunswick, exigeant par conséquent, un personnel plus considérable.

Comme ami du gouvernement il voit avec plaisir que les membres de l'opposition aient soulevée la guerre contre la Nouvelle-Ecosse, ce qui aura pour résultat de réunir les membres de la Nouvelle-Ecosse, comme une phalange solide autour du gouvernement. Le depute de Pictou (M. Carmichael) est entré dans cette chambre comme un opposant avoué de la confédération et un annexioniste et par conséquent il n'était pas surpris de voir ce depute voter comme il l'avait fait.

La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR.

L'hon. M. TUPPER reprend la discussion sur l'item de $6,500, accordé aux officiers de la Puissance dans le Nouveau-Brunswick.

Il ne pense pas que ce soit une sage économie que de placer des employés dans des emplois de grande responsabilité et de ne leur donner que de faibles salaires. Le montant de la rémunération devant être réglée suivant la capacité de l'employé.

Le parti réformiste d'Ontario est donc peu louable de chercher à se faire une réputation d'hommes publics et d'économistes en frappant sur des employés de la Nouvelle-Ecosse, recevant de petits salaires pour des services nécessaires.

M. HOLTON proteste contre cette doctrine monstrueuse du député de Cumberland qui prétend que l'on ne doit proposer aucun retranchement dans une province étrangère à laquelle il n'appartient pas. Ce fait explique sa conduite en cette chambre avec une aussi faible minorité dans la Nouvelle-Ecosse, lors qu'il pouvait commander autrefois une majorité de deux contre un, sa doctrine était que le peuple de la Nouvelle-Ecosse ne pouvait qu'être englobe dans la confédération, pour contribuer aux dépenses du trésor.

L'Hon M HOWE dit que la Nouvelle-Ecosse demande plus de depense, que le Nouveau-Brunswick, parce que sa population est plus grande et que ses cotes maritimes sont plus considérables.

Il dit qu'il s'est passé durant les deux dernières années, des évènements qui couteront à la Nouvelle Ecosse plus qu'elle n'aurait dépensé seule pendant 40 ans, et M Howe n'a pas pensé que la position pécuniaire de la Nouvelle Ecosse, se trouverait améliorée lorsqu'il a entendu la motion du Député de Lambton qui tendait à renverser les ministres.

Ceci rappelle à M Howe une anecdote de Charles second, Charles se promenait un jour à Londres avec son frère Jean lorsque ce dernier lui dit de prendre garde que quelqu'un pourrait le tirer. Oh ne crains rien, lui répondit Charles, personne ne me tuera pour te faire roi. (Grande hilarité.)

M ANGLIN dit que les sentiments exprimés par le Membre pour Cumberland étaient une honte et une insulte pour le peuple des Provinces Maritimes.

Il espère que le système de la réduction des salaires s'appliquera non seulement à la Nouvelle Ecosse, mais aussi aux Provinces de Québec et d'Ontario, toujours en restant entendu que les employés seront renumerés pour leurs travaux.

Il dit que la manière dont la motion du depute de Lambton avait été reçue, était qu'un vote s'opposant à aucun des items dans les estimés, était un vote de non confiance et il croit que le ministre des Finances sauvera un temps considérable en demandant à la Chambre de concourir dans l'adoption de tous les items *en bloc*.

SIR GEORGE—Le fait est que l'année dernière il y avait eu un surplus de plus de $21000 en faveur du gouvernement.

Il n'y a pas eu une seule augmentation dans le nombre des employés depuis le nouveau système. Une réduction de $47,000 a été effectuée dans le coût total du service civil. On a réduit les dépenses contingentes de $1,000. On a aussi opéré une réduction de 100 pour cent sur l'item des papeteries seulement. Les Provinces Maritimes ont été accusées d'entrer dans la confédération pour en tirer leurs subsides; mais le fait est qu'elles contribuent pour deux millions dans les recettes de la douane, ce qui fait une proportion plus considérable que les provinces d'Ontario et de Quebec.

M. YOUNG soutient qu'il y a un déficit. Il prétend que le montant perçu pour escompte sur le change de $510,000, ne devraient pas être compté au nombre des recettes ordinaires, ainsi que la somme de $680,000 reçue du chemin de fer Grand Oriental. Quelques autres items devraient être places dans la même catégorie. Ces montants devraient être deduits des recettes, ce qui laisserait un revenu ordinaire de $1,331,086.

Quant aux depenses, il prétend qu'on a charge aux dépenses extraordinaires des Travaux Publics des montants considérables qui auraient dû être regardés comme dépenses ordinaires; ce qui élève les depenses ordinaires à $14,173,271, laissant un déficit sur les opérations des années 1868 et 1869 de $862,410. Il calcule qu'il y a un déficit de $199,000 dans les revenus estimés de l'année dernière, et il craint qu'il y en ait un aussi considérable cette année.

M. BOLTON dit qu'il a voté pour l'amendement de M. Holton parce qu'il comporte une diminution de depenses, et il regrette de voir des membres de la Nouvelle-Ecosse voter contre cet amendement. Il est toujours prêt à voter pour des mesures economiques. Il voterait également pour toute diminution de depense dans sa province.

M. OLIVER prétend que les salaires ont été augmentés sans raisons plausibles.

M. HUTCHISON dit qu'il ne désire pas voter contre le gouvernement lorsqu'il présente de bonnes mesures, mais il n'hésite pas à voter contre le ministère quand il propose quelque item extravagant. On avait dit au peuple du Nouveau-Brunswick que la confederation n'augmenterait pas les taxes de 10 pour cent, tandis qu'il les croit déjà augmentées de 110 pour cent.

L'item est alors adopté.

Les items de $7,000 pour l'assimilation des lois et de $800 pour l'Université de St. Jean sont adoptés.

Sur l'item de $1,300,000 pour l'ouverture du Territoire du Nord-Ouest, M. MASSON propose en amendement qu'aucune partie de cette somme ne soit dépensée pour prendre possession du Territoire par la force des armes.

M. CARTIER dit que cet item n'était pas pour des fins militaires. Pas un sou ne sera employé pour cet objet. Le gouvernement proposera une mesure à cet effet la semaine prochaine, et alors la motion pourra être présentée.

M. MASSON dit que puisqu'il en est ainsi, on ne doit pas objecter à son amendement. Il croit que le premier coup de fusil tiré au Nord Ouest serait le signal d'une guerre entre les catholiques et les protestants et peut-être une guerre avec les Etats Unis.

SIR JOHN dit que la question soulevée par le membre pour Soulanges est trop importante pour être discutée à une heure aussi avancée.

M. McKENZIE dit que l'opinion du membre pour Soulange est erronée et ne reflète pas l'opinion du pays. Si le gouvernement n'agit pas promptement et efficacement sur cette question le pays le tiendra responsable des conséquences.

SIR JOHN dit que le gouvernement comprend la gravité de la situation et qu'il doit apporter une mesure efficace qui rencontrera l'approbation du pays.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Sur l'item des pénitenciers SIR JOHN dit qu'il a laissé les salaires de certains officiers au montant qui avait été fixé, lorsqu'on les avait réduits l'année dernière.

Après quelques autres remarques de Sir John, l'item est adopté.

M. LANGEVIN fait quelques remarques sur l'item de $2405 pour des ameliorations sur la Rivière Thames, et l'item est ensuite adopté.

L'item sur les impressions fut rayé, et on résolut de le considerer comme un estimé supplementaire.

Le comité se lève et rapporte progrès.

SIR JOHN propose que lorsque la chambre s'ajournera demain, l'ajournement soit pour 7 heures samedi et qu'elle siége jusqu'à minuit.

La Chambre s'ajourne à 2 heures.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Paris, 20 au soir.—La discussion du Sénatus-consulte a été reprise au Sénat.

M. Ollivier a prononcé un long et magnifique discours.

Parlant du plébiscite, il dit: le gouvernement ne désire soumettre que quelques réformes libérales; il ne veut pas mettre en avant un principe qui était le fondement de l'état, ni renverser le pouvoir héréditaire pour donner à la France un pouvoir électif; mais le parti de la révolution obéissant à la voix des passions mauvaises, a donné au débat un caractère tout different. Si la révolution veut engager la lutte avec le gouvernement, celui-ci est prêt à accepter le défi, et à poursuivre le parti de la révolution sur son propre terrain.

Le Sénat peut avoir l'assurance que le gouvernement n'entrera pas dans la voie d'une réaction, quelque soit le résultat de la lutte; le gouvernement et l'Empereur conserveront toujours leur caractère généreux, libéral et magnanime. L'Empereur est homme à toujours marcher en avant, et ne jamais reculer; qu'on se rappelle que la démocratie et la liberte ne sont pas incompatibles avec l'Empire.

M. Ollivier conclut en disant que l'Empereur avait encore un droit exclusif de composer ce plébiscite.

Le debat se termina par l'adoption du senatus-consulte par le Sénat.

Londres, 20.—Le bruit s'est répandu que le Président Grant devait visiter l'Europe; la ville de St. Petersbourg avait déjà fait des préparatifs de réception, lors que la fausseté de cette rumeur fut connue.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

Washington, 21.—A la chambre d'assemblée, M. Washburn a parlé sur l'insuffisance et l'inefficacité de la marine des Etats-Unis, et a invité le gouvernement à y remédier.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique

Paris, 21.—L'organe des irréconciliables publie aujourd'hui un vigoureux appel aux électeurs de la France de voter négativement sur la question du gouvernement personnel. Les principaux signataires de cet appel sont MM. Arago, Bancel, Crémieux, Gambetta, J. Ferry, Garmer-Pagès et Jules Simon.

Le *Figaro* dit que MM. Daru et Buffet ont laissé le ministère, sur une intimation écrite du Duc D'Aumale, parce qu'autrement les Orléanistes pourraient voter pour le plébiscite.

Madrid, 21.—La famille du Prince Henri de Bourbon refuse d'accepter les $6,000 d'indemnité que le Duc de Montpensier a été condamné à leur payer.

Vienne, 21.—Un nouveau ministère a été formé par le Comte Votoki.

Londres, 21.—Des lettres de Rome contredisent l'assertion que la minorité laisserait le Concile œcuménique si on pressait l'adoption du dogme de l'infaillibilité.

Paris, 21.—M. Rouher, Président du Sénat, s'est rendu aux Tuileries aujourd'hui et a présenté à l'Empereur le senatus-consulte comme ayant été voté à l'unanimité par le Sénat.

NAISSANCE.

—A Joliette, le 14 courant, la Dame de Chs. B. H. Leprohon, Député Shérif du district de Joliette, une fille.

MARIAGE

—A l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame, par le Révd Chanoine Lebianc, mercredi, le 20 courant, M. James Austin, de Montréal, à Mademoiselle Victoria De Angelis, cinquième fille de F. G. De Angelis, de cette ville.

Vélocipède! Vélocipède!

APPEL A TOUS LES VELOCIPEDISTES

UNE SOMME DE $60 PAR MOIS

Sera donnée à tout vélocipédiste qui sera le Champion du Rond St. Jacques; cette somme lui sera payée tant qu'il gardera son titre, à partir du 1er de Mai jusqu'au 1er de Novembre.

Il sera tenu de faire toute course que lui offriront tous concurrents, lesquels auront droit de prendre part aux courses sans payer d'entrée.

Des vélocipèdes seront réservés pour ces courses

Le Rond St. Jacques est ouvert chaque jour et chaque soir de la semaine; le Dimanche dans l'après-midi, il y aura des courses lorsque le temps le permettra.

22 avril.—m k n 187

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue-Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commuées.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 3, 3 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Etable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire.
North British Chambers, rue de l'Hôpital,
275—r Montréal.

VENTE PAR ENCAN.

PAR D. RAE.

VENTE PAR ENCAN
DE
Ferronneries & Coutelleries, &c.

M. RAE a reçu instruction de MR. WM. HAGAN, Ecr., qui se retire des affaires, de vendre par encan à son magasin, rue St. Laurent, No. — tous son FONDS DE COMMERCE, consistant en un assortiment général de FERRONNERIES, &c., &c., OUTILS pour Menuisiers et Charpentiers.

AUSSI,

Une grande quantité d'HUILE DE CHARBON, plusieurs grandes Canistres pour l'Huile. Le tout pour être vendu MARDI, le VINGT-SIX AVRIL courant.

Vente à DIX heures A.M.

D. RAE,
187 Encanteur.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE IMPORTANTE D'EXCELLENTS MEUBLES DE MÉNAGE en Bois de Rose, Palissandre et Noyer Noir, riches Tapis de Drap de Pékin, Dentelles do; Tapis de Bruxelles, pour toute la maison presque neufs, un modèle de Pompe mue par la Vapeur, un Perroquet parlant, Excellentes Peintures à l'Huile, Etagère en Bois de Rose, très bien sculptée, la plus belle qu'on puisse trouver dans la Cité, Trois Gazelliers en Cristal, de Beaux Ornements de Manteaux de Chemin

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

FRANÇOIS VILLENEUVE, Commerçant du Côteau St. Louis (Mile End) dans la paroisse et District de Montreal,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son lieu d'affaires, au Coteau St. Louis (Mile End) dans la paroisse et District de Montréal MERCREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire.

Montréal, 7 Avril 1870. 176—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

PROSPÈRE ARCHAMBAULT, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 43, Rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL courant, à 10 heures A.M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 7 Avril 1870. 176—1 ds

Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de

ALBERT PLUMER SAVAGE, de la Cité de de Montréal, Commerçant, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de se réunir à la place d'affaires du failli, No. 483, Rue Notre-Dame ici, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

A. B STEWART,
Syndic par *Interim*.

Montréal, 7 Avril 1870. 177—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

CANFIELD DORWIN et ROBERT LESLIE GAULT et la Succession Privée de Canfield Dorwin,

FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au SECOND jour de MAI 1870 après quoi le dividende sera payé.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 13 Avril 1870.—182 ds

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de

ANTOINE DEGUIRE, de la paroisse de St. Ciet, Commerçant,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa demeure à St. Ciet, le NEUF MAI prochain, à UNE heure P. M., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Coteau Landing, 12 Avril 1870.—184 ds

Les personnes endettées envers la Succession de PROSPÈRE ARCHAMBAULT, marchand de cette Cité, failli, sont requises de venir payer immédiatement au soussigné, sans quoi leurs comptes ou Billets seront poursuivis.

L. JOS. LAJOIE,
SYNDIC.

No. 43, Rue St. François-Xavier.

28 mars—166 j

TERRES DE L'ORDONNANCE.

VILLE DOTTAWA ET NEPEAN

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la vente de lots de Terres de l'Ordonnance à Nepean, sur le lot 35 Con. A., sur la Rue Rear, dans la Cité d'Ottawa, annoncée pour le 5 AVRIL prochain, est remise jusqu'à VENDREDI, le 13 MAI, au *CITY AUCTION MART*, Rue York, où l'on offrira aussi en vente les lots suivants sur les lots 34 et 35, Con. B., Nepean; et le lot lettre N, en face de la Rue Rideau, Nepean, savoir:—

Sur le lot lettre N, en face de la Rue Rideau—sous lots Nos. 1 et 2.

Sur le lot No. 34, Con. B., en face de la Rue Rideau—sous lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Les plans de ces sous-lots ainsi que les plans des sous-lots sur le lot 25, Con A, et sur la Rue Rear, Ottawa, pourront être vus jusqu'au jour de la vente (13 Mai,) au Bureau de la Branche des Terres de l'ordonnance de ce Département, et à la Salle d'Encan de J. Birmingham, Encanteur, Rue York.

Par ordre,

E. PARENT,
Sous-Secrétaire d'Etat.

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de l'Ordonnance.

Département du Secrétaire d'État,
Branche des Terres de l'Ordonnance,
Ottawa 31 Mars 1870. 172

Hotel du Gouvernement, Ottawa,

Mardi, 22e jour de Mars 1870.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur, et sous l'autorité donnée et conférée par l'Acte 31 Victoria, Chap. 8, intitulé "Acte concernant le Revenu de l'Intérieur."

Il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par les présentes ordonné, qu'en addition aux ports nommés dans 19e Section de l'Ordre en Conseil du 7 Avril 1868, comme étant les Ports desquels les Marchandises sujettes aux droits de l'Accise, doivent être exportées en Entrepôt, les Ports de Sydney Nord, du Cap Breton, et le Port de London, Ontario, soient et sont par les présentes des Ports établis pour les fins mentionnées ci-haut.

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

29 mars.—168 um

Hotel du Gouvernement, Ottawa,

Vendredi, le 1er jour d'Avril 1870.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandat on de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, et sous et en vertu de l'autorité donnée par la 29e cause de "l'Acte des Pêcheries."

Il a plu à SON EXCELLENCE EN CONSEIL d'ordonner, et il est par le présent ordonné, que le Réglement No. 4, établi par Ordre en Conseil du 9 Avril 1869, fixant la clôture de la saison, pour certaines espèces de Poissons dans la Province de Québec, entre le 15 d'Avril et le 24 Mai, soit, et il est par le présent canceié, et le suivant établi en son lieu et place.

RÉGLEMENT.

"Personne ne pêchera, ne prendra ni ne tuera aucun Achigon, Doré, [Pick-rel] ni Maskinongé, entre le troisième jour d'Avril, et le vingt-quatrième jour de Mai, en chaque année, dans la Province de Québec."

W. H. LEE,
Officier du Conseil Privé.

174—um

Société permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe H de cette Société est actuellement éteinte avec un surplus de profits de quatre piastres par cent livres courant, et que les Actionnaires de cette Classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts; ou ils peuvent les convertir en parts fixes et permanentes, en payant deux pour cent de prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 20 Avril 1870. 186

LA SOCIETE de CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL,

Bureau: 46, Rue St. Vincent

ARGENT A PRETER

Sur propriétés, soit à la ville, soit à la campagne: pour cinq ou dix ans, à termes de remboursement faciles et avantageux.

DEPOTS.

La Société recevra aussi des DÉPOTS à SIX pour cent d'intérêt.

L. A. JETTÉ,
Secrétaire-Gérant

Montréal, 14 février 1870. tm c A B—151

Bureau de la Compagnie Orient d'Assurance Mutuelle,

NEW-YORK, 28 Janvier 1870.

L'ÉTAT suivant des affaires de cette Compagnie au 31me jour de Décembre 1869, est publié conformément aux dispositions de cette charte:

Premiums immérités le 31 Déc. 1868.	$ 312,586 90	
Premiums reçus durant l'année finissant le 31 Déc. 1869	931,367 73	
Total des Premiums		$1,243,894 63
Premiums gagnés durant l'année		$ 967,565 66
Pertes et Dépenses		$ 501,050 29
Re-assurance et recette de Premiums		$ 213,053 22

ACTIF, 31 DÉCEMBRE 1869.

Comptant en Banque	$242,348 26	
Stock des Etats-Unis	557,250 00	
Stock des Etats et Corporations, Empruntsur demandes	149,609 55	$ 949,207
Billets de souscription (dont $2 2,281 06 n'ont pas encore été utilisés)	453,905 94	
Billets Recevables, Premiums non perçus et Salvage	236,819 82	
Intérêt accru et Comptes non réglés	26,744 17	$ 717,469 93
Somme totale de l'Actif.		$1,666,667 74

Le Bureau de Direction a résolu de payer un intérêt de six par cent sur les certificats de stocks souscrits non payés aux détenteurs d'iceux, ou à leurs représentants légaux, le et après le 1er Mars prochain.

Après avoir fait des réserves pour des pertes probables dans le cas de vaisseaux non arrivés à temps et des réclamations non réglées, les Directeurs ont aussi (en addition à un bonus de dix par cent déjà payé en comptant sur les billets de souscription) déclaré un dividende, libre de la taxe du Gouvernement, de Vingt-Cinq par cent sur le montant net des Premiums gagnés pour l'année expirant le 31 Décembre 1869, pour lesquels des certificats seront émis le et après le premier de Mars prochain, aux ingénants ayant droit à iceux, ce qui rend le total des sommes cumulées par la Compagnie à plus d'un million de piastres.

Par ordre du Bureau,

CHARLES IRVING,
Secretaire.

DIRECTEURS:

Joseph Gaillard, Jr., George Mosle, Edward F. Davison, A. Le Moyne, Fr. Henry ... Kunhardt, John Auchincloss, Lawrence Wells, Francis Cottenet, Charles Tulling, Alexander Hamilton, Jr., George F. Thomæ, Carl L. Recknagel, W. F. Cary, Jr., Cornelius K. Sutton, Edward Haight, Leopold Bierwith, Simon de Visser, John S. Williams, Alex. M. Lawrence, Frederick G. Foster, John D. Dix, Charl. s Munzinger, Louis Jay, James Brown, N. D. Carll e, Theodore Fachiri, C. D. F. Rose, Wm. S. Wilson, F. Cousinery, Gustav Schwab, George H. Morgan.

EUGENE DUTILH, Président,
ALFRED OGDEN, Vice-President.

CHARLES IRVING, Secrétaire.

AVIS—Cette Compagnie émet lorsqu'on le désire des Polices et Certificats payables à Londres ou Liverpool, aux comptoirs de MM. Drake, Kleinwort & Cohen.

Le soussigné continue à recevoir des demandes pour Polices ouvertes et et spéciales et pour effectuer des Assurances sur Vaisseaux, Cargaisons et Frets pour la susdite Compagnie si bien connue, payables en Or ou en Fonds Canadiens.

HENRY McKAY,
No. 1, Maison de la Bourse.

Montréal, 3 Février 1870. 123—tm c D

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

S. A. R. HUBERT, ÉCR, A. C. LARIVIERE, ÉCR., ROMUALD TRUDEAU, ÉCR JAMES E MULLIN, ÉCR, | ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR JEAN BTE HOMIER, ÉCR NAZ. VILLENEUVE, ÉCR FERDIND. PERRIN, ÉCR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le bureau de la Compagnie est au No. , rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Tésorier

Montréal Octobre.—38 c D

TABLES DE BILLARD

ET

JEUX DE BAGATELLE

Offerts en vente par les soussignés avec les célèbres Bandes Américaines à Patentes, avec Lits d'Ardoise et Appareil complet de queues; les Billes, les Marqueurs et les Tables sont d'une qualité égale à tous ceux qui se font en Amérique. On peut aussi s'en servir comme Tables à Diner.

On a en mains des Tables de toute grandeur

Qui seront faites sur commande

A TRÈS BAS PRIX.

On a aussi continuellement en mains un grand et complet

ASSORTIMENT DE MEUBLES!

J. & W. HILTON,

NO. 61,—GRANDE RUE ST. JACQUES,—NO. 61

17 Février. 134—r

Préservez vos Pelleteries

CONTRE

LA TEIGNE ET LES INSECTES.

Le soussigné informe le public qu'il a en mains une grande quantité de cèdre rouge odoriférant.

Le grand nombre de réclames de boîtes de Cèdre qui m'ont été faites l'année dernière ne m'ont pas permis d'en fournir à tout le monde. Les personnes qui l'an dernier n'ont pas s'en procurer, et celles qui désirent en avoir, voudront bien en donner avis. Ceux qui ont des boîtes à eux propres, peuvent les garnir en Cèdre. Le soussigné a aussi en mains des scieures et des menus morceaux de Cèdre rouge odoriférants pour mettre sous les Tapis.

Nous donnons comme preuve que le Cèdre rouge est un bon moyen contre la Teigne et les Insectes, les noms suivants des personnes qui en ont acheté, et qui sont heureux d'en recommander l'usage:—

H. LYMAN, Ecr.,
De LYMAN, CLARE & CIE., Droguistes Manufacturiers.

E. LYMAN MILLS,
E. J. MAXWELL & CIE,
Commerçants de Bois,

Et autres qu'il serait trop long d'énumérer.

H. NIGHTINGALE,
Charpentier et Menuisier, 31 Rue de l'Hôpital.

N. B.—On portera une attention soigneuse à toute commande.

1er Avril. 171—um k

NOUVEL ENTREPOT D'EBENISTERIE

ET

GRANDE MANUFACTURE

DE

Meubles de Première Classe

M. A. LAVIGNE, dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, tient son établissement au **No. 89, RUE St. LAURENT,** où il peut répondre avantageusement au besoin du public.

Le genre de ses meubles est le style Molinelli, si aimé et si en vogue à Montréal.

Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession des plus beaux desseins de meubles, parures de chambre à coucher, de salon ou de salle à dîner, de toute la cité et il est prêt à les exécuter à ordre à des prix extrêmement modérés.

Son entrepôt contient une grande variété de meubles en palissandre, noyer noir et autres bois, de tous les prix et de toutes descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de ses boutiques, où tout est exécuté avec soin et diligence.

M. LAVIGNE entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelas à ressorts, etc., du vernissage et la remise à neuf des vieilles parures de salon.

21 mars 1870. 161—mk

FABRIQUE

DE

Voitures, Charrettes, Tombereaux,

&c., &c., &c.

14,—RUE MONTCALM,—22.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses anciennes pratiques qu'il vient d'agrandir son établissement; ce qui lui permettra de faire tout ouvrage que l'on voudra bien lui confier dans la fabrication de

Charrettes, Voitures légères, Wagons, Express, &c.

Toujours en mains un Assortiment considérable de toute espèce de Voitures.

MOISE BEAUDRY.

29 Mars. 167—cs k

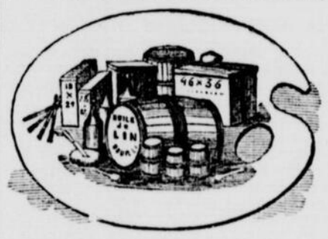

JULES BEAUDRY

Peintre d'Enseigne, Vitrier, Imitateur-Doreur,

ET

BLANCHISSEUR, TAPISSIER EN DECOR, &C.

No. 249, Rue St. Dominique

Déménagera au 1er Mai 1870, au No.

371,—Rue Craig,—371.

Porte privée No. 2, Rue St. Denis, coin de la Rue Craig.

Montréal, 18 Février. 135—3½ m k

Day, Terrault & DeBlois

FONDEURS

ET

MANUFACTURIERS DE POELES, &C.

FONDERIE DES ARTISANS.

114,-RUE ANNE, (GRIFFINGTOWN),-114.

MONTRÉAL.

MM. DAY, TERRAULT & DEBLOIS, annoncent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont constamment en mains les articles de première classe suivants:—

Couchettes en Fer,
Grillages de Portes et de Chassis,
Garnitures de Bureaux,
Capes de Cheminées,
Porte de Fourneau avec Cadre,
Trous de Tuyaux et Ronds pour Plafonds,
Laviers et Bains,
Plaques et Pieds de Poêle,
Charrues et Ouvrages pour Forgerons,
Fonte pour Bâtisses de toutes sortes,
Colonnes, Suliveaux, Corniches,
Trusses, Clôtures, &c., &c.,
Machineries en Fonte de toutes sortes,
Sculptures et Ornement en Fonte,

TOUTES ESPÈCES DE

Patrons, Sculptures & Réparations

FAITES A ORDRE

Sous le plus court délai et au plus bas prix

Montréal, 1er Mars 1870. 144—tm k

MADAME PERRAULT

MODISTE,

No. 204, Rue Sanguinet,

MONTREAL.

Confectionne les Robes, Manteaux, etc., à ordre et dans les derniers goût.

Fait et nettoie aussi les Chapeaux en Crin, en Paille, dans les dernières modes.

Elle demande le patronage du public ainsi que des marchands en gros et en détail, pour refaire les vieux chapeaux, ayant la certitude d'avance de les satisfaire.

21 février 1770. 137

VENANT DE CONSTANTINOPLE

Arrivera aussitôt que la Navigation sera ouverte.

RÉJOUISSEZ-VOUS MESDAMES ET MESSIEURS de cette heureuse nouvelle.

29 Mars. 167—um k

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,

POELES DE CUISINE.

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c., &c.

ALBANIAN, pour Passage
ORIENTAL
POELES SIMPLES
POELES DOUBLES, &c., &c.
COUCHETTES EN FER, avec un assortiment général de Ferronneries.
BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.

25 octobre—40

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Aux Médecins et Élèves en Médecine.

J'ai l'honneur d'informer MM. les Médecins et Élèves en Médecine, que je viens de recevoir un premier envoi très varié d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE de L. MATHIEU, de Paris.

Comme cette spécialité doit faire partie de mon commerce, j'aurai toujours en mains les Instruments de ce célèbre fabricant; aussi, CALOMEL FRANÇAIS, préparé à la vapeur.

T. I AFRICAIN,
302 rue Notre-Dame,
Près l'Église Paroissiale.

8 avril.—176 m k

Graines! Graines!

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, comprenant en partie les suivantes:—

Graines de Betteraves Rouge et de Navets à racines.
Choux St. Denis, Winningstadt et autres
Carottes Rouges et *Early Horn*
Choux Fleurs hatifs, tardifs et le Normand, choux-fleurs
Celeri Rouge, Blanc et à Soupe
Blé-d'Inde sucré d'avance de Adams et Darling
Concombres précoces Russe et Prickley
Choux et Laitues Romaines
Betteraves des Champs, Rouges et Jaunes
Melons Muscadé de Skillman, Melons Musqués, Melons doux des Montagnes, Melons d'Eau
Gros Ognons Américains Rouges et Blancs
Panais, Sucre et Guernsey
Pois de toutes sortes
Radix de toutes sortes.
Moelle de Courge, Hubbard et Boston
Tilden's Gén. Grant et autres Tomates
Navets, variétés Blanches et Jaunes
Navets Suédois (Ruta Baga), améliorés de Laing, *Skervings* et autres variétés
GRAINE DE LUZERNE—Alsyke, Rawdon, Rouge Allemand, Allemand Blanc et de l'Ouest.
Graine de Mil, Herbe à Pelouse, Graine de Lin.

AUSSI,

Gypse ou Plâtre de Terre
Super-Phosphate brut de Chaux de Baugh
Huile, Gateaux de Graine de Lin en Meule et en grain pour les animaux, &c., &c.

Le prix le plus élevé sera payé pour la Graine de Lin et la Graine de Mil.

LYMANS, CLARE & CIE.

Mars 10. 152—dm k

Graines! Graines! Graines!

Jas. GOULDEN

PHARMACIEN—CHIMISTE

177 et 179, Rue St. Laurent

(PRÈS LE MARCHÉ)

MONTRÉAL

Offre en vente un assortiment considérable de Graines pour Champs et Jardins Potagers, et Fleurs, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis. Elles sont garanties fraîches et considérées une des meilleures collections du Canada.

ELLES CONSISTENT EN

Fèves,	Concombres,	Persils,
Betteraves,	Laitues,	Piments,
Choux,	Blé-d'Inde,	Pois,
Carottes,	Melons,	Radis,
Choux-Fleur,	Moutarde,	Epinards,
Celeri,	Oignons,	Raves,
Mil,	Panais,	Tomates,
Cerfeuil,	Citrouille,	Marjolaine.

Un escompte libéral sera accordé aux Marchands et aux Sociétés d'Agriculture, qui s'en procureront en certaine quantité.

sur demande on envoie un catalogue.

On trouvera à la même Pharmacie:

Médecines Patentés, Teintures, Bandages,

BOUTEILLES POUR NOURRICES, &c.

AUSSI LE

NITRO-KALI DE COULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

Supérieure à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme faisant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

A vendre partout chez les principaux Droguistes et Epiciers.

AUSSI,

500 livres de camphre pour les pelleteries

31 Mars. 169

CONSTITUTIONS RUINÉES

Les personnes de tout âge et de tout sexe, dont les TEMPÉRAMENTS sont RUINÉS, trouveront un remède prompt et efficace pour le rétablissement de leur santé et acquérir de nouvelles forces en faisant usage des

AMERS DE VIN DE QUININE DE GARDNER

Vendu chez tous les Épiciers et les Droguistes dans les Provinces d'Ontario et de Québec.

J. GARDNER, CHIMISTE,
Montréal,
Seul Propriétaire et Préparateur.

2 avril.—171 r

POUDRE A BOULANGER

LA FAVORITE DU CUISINIER

EST SANS RIVALE

En Boîtes de Ferblanc 1 lb., 5 et 8 onces

A VENDRE

CHEZ TOUS LES EPICIERS.

Très en demande, et les familles qui en font usage n'en achètent pas d'autre.

Faites-en l'essai, et demandez la

POUDRE FAVORITE DU CUISINIER

PRÉPARÉE SEULEMENT PAR

W. A. CAMPBELL & CIE.
21, Rue St. Sacrement, Montréal.

28 mars.—186 tm k

GLACE! GLACE! GLACE!

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé. Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN,
149, Rue Sanguinet.

18 avril 1870—183 tm k

J. H. LECLAIR

ARPENTEUR,

RUE ST. VINCENT, No. 44,

MONTRÉAL.

1er avril. um—170

AVIS.

Est par le présent donné que le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, soit en Canada, soit aux Etats, sans un écrit signé de ma main.

MICHEL HÉROUX,
West Rutland,
Vermont.

Montréal, 13 avril 1870. 181—ds p

UNE LAMPE POUR PORTER DANS VOTRE POCHE

LAMPES

qui s'allument au simple Toucher

ET QUI

BRULENT PENDANT L'ESPACE

DE DEUX HEURES

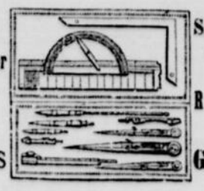

Sans Odeur et sans Fumée

On ne possède jusqu'à présent

RIEN DE SUPÉRIEUR

POUR AVOIR ET

Garder la Lumière!

ENVOYEZ UNE PIASTRE A

HEARN HARRISON & CIE

OPTICIENS, MONTREAL,

ET VOUS RECEVREZ UN ÉCHANTILLON PAR LA MALLE

(*FRANC DE PORT.*)

AVIS—On trouve chez M. HEARN, HARRISON & CIE., tous Objets ayant rapport à l'OPTIQUE et les célèbres LUNETTES APLANATIQUES.

Montréal, 15 Février. 132—r

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL	£2,000,000 Stg.
PASSIF	£2,838,118 "
REVENU ANNUEL	£801,801 "
FONDS PLACES EN CANADA	$210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS:

G. LORN MACDOUGALL, Ecuyer, THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS:

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances,
GIL. SCOTT, Ecuyer, DE MM. W. Dow, & CIE.;
J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada,

HON. THOS. RYAN, Sénateur;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.
DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS:—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN:—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT:—JAS. ROSS ROBERTSON
INSPECTEUR:—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.

Montréal, 8 Mai 1869—202 a

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital	£2,000,000 Stg.
Revenu Annuel au-dessus de	800,000 "
Fonds Accumulés Investis	1,500,000 "

Bonus considérables, égaux à 2 pour cent par Année.

Règlement libéral des Réclamations garanti aux Assurés.

Tous les déboursés payés par la Compagnie.

W. E. Scott, Ecr., M.D., Médecin Inspecteur.

ASSURANCES CONTRE LE FEU, sur toute espèces de propriétés, prises à des taux modérés

ALFRED PERRY, Inspecteur.
H. L. ROUTH, AGENT.
J. L. BRAULT,
Agent pour le Département Français.

10 Février. 128—a

Société Mutuelle de Construction

DE MONTRÉAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la DOUZIÈME APPROPRIATION aura lieu le ONZE MAI prochain, à SEPT HEURES ET DEMI du Soir, au Bureau de la Société, No. 10½ Rue St. Bonaventure.

L. H. CHARBONNEAU,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 7 Avril 1870. 176

BANQUE ONTARIO

AVIS est par les présentes donné, qu'en vertu de l'Acte de la Puissance du Canada, passé dans la 32 et 33 Victoria, Chap. 53, et intitulé "Acte pour amender la charte de la Banque Ontario," qu'à la prochaine assemblée annuelle générale, devant se tenir à la maison de la dite Banque, dans la ville de Bowmanville,

Lundi, le Sixième jour de Juin 1870.

à midi précis, la question de CHANGER LE BUREAU GÉNERAL de la dite Banque de la dite ville de Bowmanville à toute autre place, soit dans la Province de Québec, soit dans celle d'Ontario, soit soumise et prise en considération, et que le lieu choisi à cette assemblée soit regardé comme le Bureau Général de la dite Banque, pour toutes fins de la charte de la dite Banque ci-mentionnée.

Les personnes ayant droit de vote à cette assemblée seront les actionnaires dûment qualifiés qui seront présents, ou représentés par un procureur.

Par ordre de la Chambre,

D. FISHER,
Caissier.

BANQUE ONTARIO,
Bowmanville, Jan. 25, 1870. 167

Le Dr. Globensky

TIENT SON BUREAU

DE 9 HEURES A.M., A 4 HEURES P.M.

AU

No. 68, Place Jacques-Cartier

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME.

LE SIROP PECTORAL DU DR GLOBENSKY

Se vend en GROS ET EN DÉTAIL chez lui et chez tous les Pharmaciens.

11 Mars. 153—D m j p

ALDRIC OUIMET, B.L.L.

AVOCAT,

44,—RUE ST. VINCENT,—44.

Montréal, 5 Février 1870. 124—tm p

GUSTAVE A. OROLET.

AVOCAT,

NO 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30

Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.

Montréal, 31 Mai 1869. 221—

L. S. COTÉ

AVOCAT, L. L. B.

29—Rue St. Vincent—29

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 septembre 1869 300—a k

A. MATHIEU,

AVOCAT, L. L. B.,

88, Rue St. Vincent,

ONTRÉAL.

28 mai 217

CHAPLEAU & McMAHON

AVOCATS,

No. 10, Rue St. Jacques

23 Novembre 64—

DUHAMEL & RAINVILLE,

AVOCATS,

28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE

Montréal, 11 Mai 1869. 2

E. P. Lachapelle, M. D.

RUE ST. CONSTANT, No. 32.

AU COIN DE LA RUE VITRE.

4 Novembre. 25—sm k

J. W. MOUNT, M. D.,

22, RUE STE. MARIE,

la Traverse de Longueuil, Montréal

A. LEVÊQUE,

ARCHITECTE,

ET

agent pour l'obtention des Brevets d'Invention

EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.

38, Petite Rue St. Jacques.

FOWLER & ROY:

ARCHITECTES,

Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.

12 fév 131

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au

No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.

H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.

14 mai—199

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 2 Février, 1870.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.30	6.30
8.00	12.30	Province d'Ontario (a)	7.30	6.30
8.00	.....	Rivière Ottawa	7.30	.....
		QUÉBEC.		
8.00	.....	Québec et Richmond—C F	.....	7.00
8.00	.....	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières	.....	7.00
11.00	.....	St. Remi et Hemmingford	.....	1.00
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke	6.00	1.15 & 7
10.00	.....	De St. Jean et Rouse's Pt. Shefford et la Jonction du	.....	2.30
10.00	.....	chemin de fer V	.....	
		MALLES LOCALES.		
11.00	.....	Beauharnois	7.00	.....
11.00	.....	Chambly (aussi à A M) et St Césaire	.....	2.30
11.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères	.....	2.30
11.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
10.00	5.15	Huntingdon	7.00	1.00
9.30	5.15	Lachine	7.00	1.00
10.00	.....	Laprairie et St. Lambert	.....	1.15
11.00	.....	Longueuil	6.00	2.30
.....	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	.....
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	.....	St. Eustache, St. Laurent, St. Martin et St. Benoit	7.00	.....
.....	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	.....
8 & 10	.....	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N. Brunswick et Isle P. E.	.....	7.00
.....	.....	Halifax, N.-E.	.....	7.00
.....	.....	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)	.....	.....
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	.....	Albany Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c	.....	2.30
8 & 10	.....	I. Pond & Portland	.....	1½ & 7
12.30	.....	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance via New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles:		
		Pour Havane et Indes Occidentales, via Havane, tous les Jeudis P. M.	.....	2.30
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne.. Vendredi	.....	7.00
		Par Steamer Américain *via* New-York Lundi	.....	2.30

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.30 A. M. à 7.30 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A. M., 1.15, 5.45 et